



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

73^e séance plénière

Jeudi 1er décembre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 38 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général (A/49/556, A/49/636)

M. Phanit (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : La Thaïlande suit avec un vif intérêt l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Ces dernières années, et notamment l'année dernière, nous avons été heureux de voir le processus de paix prendre de l'élan dans l'ensemble de la région. Les parties aux différents conflits ont fait la preuve de leur détermination de régler leurs divergences par des moyens pacifiques. La diplomatie et le dialogue ont remplacé les menaces et le recours à la force. Cependant, il faudra continuer de rechercher l'accommodement mutuel si l'on veut que s'instaure une paix durable.

La situation qui règne actuellement en Palestine et dans la bande de Gaza illustre ce qui précède. Ces dernières années, les événements qui se sont produits dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale ont été encourageants et ont renforcé la trame de la paix au Moyen-Orient. Il y a eu un enchaînement d'événements historiques. La conclusion au mois d'août de l'Accord du Caire sur le transfert préalable des pouvoirs et des responsabilités a permis la mise en oeuvre tangible de la Déclaration de principes tant annon-

cée, signée le 13 septembre 1993 par le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine.

Au moment où je m'exprime, les Palestiniens, pour la première fois depuis des décennies, font l'expérience de l'autonomie dans la bande de Gaza et à Jéricho, non sans de sérieuses difficultés, évidemment. Néanmoins, on peut dire que les Palestiniens sont désormais maîtres de leurs propres affaires : l'éducation, la santé, la fiscalité, les services sociaux et le tourisme. Ce sont là des éléments importants de la structure d'une paix durable et d'ensemble au Moyen-Orient.

Nous sommes également encouragés de voir que les fondements de la paix ont été élargis et renforcés grâce à un autre accord historique conclu entre l'État d'Israël et le Royaume de Jordanie. L'état de guerre n'existe plus entre ces deux pays. À la place, ceux-ci ont convenu d'établir des relations de bon voisinage. Le processus de paix continue de gagner du terrain. Un autre événement historique apparaît à l'horizon. Israël et la Syrie ont manifesté leur ferme désir de négocier et de venir à bout du douloureux différend qui les oppose depuis si longtemps. Un tel processus de paix a besoin d'être encouragé par la détermination et la volonté résolue de tous les États de la région. Il requiert un climat politique qui sauvegarde les acquis déjà obtenus. La bonne volonté de la communauté internationale est également un élément important de ce processus.

94-87313 (F)

*** 9487313 ***

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Pour ces raisons, ma délégation accueille avec satisfaction la récente déclaration du Conseil de coopération du Golfe mettant fin aux sanctions économiques imposées aux pays entretenant des relations commerciales avec Israël. Le rétablissement de relations diplomatiques entre les pays du Golfe et Israël est également activement étudié. À la base de toute cela il y a l'intérêt personnel bien compris des dirigeants et des pays concernés. Les intérêts de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient y gagneront également.

Ici, à la présente session de l'Assemblée générale, nous avons noté avec satisfaction l'esprit de compromis qui règne alors que nous examinons les questions relatives au Moyen-Orient. Qu'il me soit permis d'en souligner quelques-unes. À la Première Commission, on est parvenu à un consensus sur le projet de résolution demandant, pour la deuxième année consécutive, de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. À la Quatrième Commission, l'opposition a été remplacée par un esprit de coopération, en particulier pour ce qui est des moyens d'aider les Palestiniens à surmonter les obstacles initiaux s'opposant à leur retour à l'autonomie. Ma délégation espère que le projet de résolution soumis à la plénière de l'Assemblée générale au sujet de l'assistance en faveur du peuple palestinien recueillera le consensus cette année encore.

L'esprit de compromis qui règne actuellement encouragera la confiance mutuelle entre les parties concernées, ce qui, à son tour, aura un effet salutaire sur les efforts visant à accélérer le processus de paix dans la région elle-même. Mais, s'il y a eu des progrès encourageants, des obstacles sérieux ont également entravé le processus de paix. Des actes de violence ont été commis par ceux qui nourrissent de noirs desseins à l'égard du processus de paix et de réconciliation entre les parties concernées. Les troubles et les effusions de sang survenus qui ont eu lieu récemment dans la bande de Gaza sous autonomie palestinienne montrent clairement que la situation demeure fragile. Un demi-siècle de conflits et d'occupation a de toute évidence prélevé un lourd tribut sur le peuple palestinien, soumis à des conditions de vie très dures; le tissu social en a également souffert et sur le plan économique, les conséquences ont été largement négatives.

Les faits nouveaux positifs récents ont inévitablement accru les espérances des Palestiniens. Ma délégation rend hommage à toutes les parties qui, lors des troubles récents ont su faire preuve de patience et de clairvoyance. La communauté internationale ne doit pas laisser les Palestiniens lutter seuls. La communauté internationale doit oeuvrer avec l'Autorité palestinienne pour faire en sorte que le soutien et la promotion du développement économique et

social dans les territoires occupés soient durables. C'est le seul moyen qui permette d'améliorer concrètement les conditions de vie des Palestiniens. C'est une base qui permet de commencer à réaliser avec succès un long processus d'autonomie.

La nomination de M. Terje Rød Larsen en qualité de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés est significative et opportune. Son rôle d'agent de liaison avec l'Autorité palestinienne et de superviseur des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les territoires occupés devrait beaucoup contribuer à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien. Ma délégation note avec satisfaction que les participants à la Conférence d'appui à la paix au Moyen-Orient, réunie à Washington en octobre 1993, ont promis une aide économique de 2,4 milliards de dollars aux territoires occupés pour la période quinquennale de transition. Nous devons veiller à ce que cette promesse soit tenue.

Pour sa part, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande attache une grande importance aux activités des institutions des Nations Unies destinées à venir quotidiennement en aide aux Palestiniens des territoires occupés. Nous sommes heureux d'être parmi ceux qui ont régulièrement contribué financièrement à l'UNRWA. Nous continuerons de le faire.

Le bien-être des Palestiniens a été une source de grande préoccupation pour les pays de l'Asie du Sud-Est et s'est vu accorder la priorité dans l'ordre du jour des Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations du Sud-Est (ANASE). Lors de leur réunion à Bangkok, en juillet dernier, ils ont publié un communiqué conjoint qui déclare notamment que

«Les Ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie du 13 septembre 1993 et l'Accord du Caire du 4 mai 1994 conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Ils ont prié instamment la communauté internationale de fournir à l'Autorité palestinienne les ressources financières nécessaires à l'application réussie des accords. Ils ont également prié instamment Israël et les autres parties directement concernées par la question du Moyen-Orient d'inten-

sifier leur engagement dans le processus de paix pour parvenir à un règlement rapide, juste et pacifique.»

La Thaïlande continuera de suivre avec grand intérêt la situation au Moyen-Orient. Nous tenons à réaffirmer notre appui à un règlement juste, durable et global de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous espérons également que la communauté internationale continuera à soutenir résolument et à encourager les efforts en cours, jusqu'à ce qu'on parvienne à une paix juste et durable dans cette région du monde.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins de progrès historiques dans les efforts déployés pour réaliser une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Il est clair que l'effondrement de l'ordre mondial de la guerre froide a eu un impact important également sur cette région, dans la mesure où celle-ci avait fini par souffrir, aux plans politique et économique, de l'affrontement Est-Ouest, depuis le début de la succession d'événements tragiques, qui a commencé immédiatement après la fin de la seconde guerre mondiale. Dans de telles conditions, le changement spectaculaire subi par l'environnement international avec la fin de la guerre froide a mis les pays de la région et la communauté internationale en présence d'une nouvelle situation historique qui est à la fois un défi et une occasion.

Après la Déclaration de principes signée l'an dernier par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), l'événement récent le plus marquant à cet égard a été la signature au mois d'octobre d'un traité de paix entre Israël et la Jordanie. Le Japon s'en réjouit et tient à exprimer sa profonde admiration pour le courage et la détermination dont ont fait preuve les dirigeants des deux pays. En mettant fin à l'inimitié et à la méfiance profondément enracinées, le Premier Ministre Rabin, d'Israël, et le Roi Hussein, de la Jordanie, ont créé les circonstances historiques qui encouragent leurs peuples à croire en un avenir véritablement stable et prospère reposant sur des liens de coopération.

La communauté internationale doit maintenant se concentrer sur les négociations entre la Syrie et Israël, dont dépend la réalisation d'une paix durable dans toute la région. En réalité, la paix au Moyen-Orient ne sera fermement instaurée qu'une fois que la Syrie et Israël auront convenu d'une nouvelle politique de réconciliation et de coopération. En raison de l'importance géopolitique de la Syrie, son rapprochement avec Israël pourrait élargir le

cercle des États arabes qui souhaitent la paix et laisser espérer aux pays et aux peuples de la région que la paix prévaudra durablement dans toute la région.

Croire que des progrès rapides et décisifs dans ce sens seront aisément réalisés serait par trop optimiste, de longues et difficiles négociations attendant encore les deux parties sur des questions comme le retrait du Golan, les mesures de sécurité qui seront nécessaires et la normalisation des relations économiques et diplomatiques. Néanmoins, Israël et la Syrie ont compris que la tendance était à la paix. Ils envisagent sérieusement d'édifier un Moyen-Orient où les Arabes comme les Israéliens pourront vivre côte à côte et coopérer dans leur intérêt commun.

Outre les négociations bilatérales, des pourparlers multilatéraux sur les questions présentant un intérêt commun pour la population de la région revêtent eux aussi une très grande importance. Ces pourparlers font partie intégrante du processus de paix et visent à préparer les changements qui continueront de façonner le Moyen-Orient tout en suscitant un esprit de coopération et un sentiment de confiance entre les parties concernées.

Le Japon participe activement au processus de paix en oeuvrant en étroite collaboration avec les parties régionales en sa qualité de principal organisateur du Groupe de travail sur l'environnement et de coorganisateur des groupes de travail sur le développement économique régional et sur les ressources en eau.

Un événement marquant survenu dans le cadre du Groupe de travail sur l'environnement a été l'adoption, à sa réunion tenue au Bahreïn en octobre dernier, d'un code de conduite pour l'environnement. Le Moyen-Orient étant constitué de plusieurs entités régionales qui doivent vivre ensemble dans un espace relativement réduit, il importe grandement qu'elles partagent un code de conduite et des objectifs dans le domaine de la protection de l'environnement.

Le tourisme est un autre domaine prometteur que la région doit développer. À cet égard, le Japon travaille en étroite collaboration avec les parties intéressées dans le cadre du Groupe de travail sur le développement économique régional. Nul ne saurait douter de la richesse du patrimoine historique et des ressources touristiques de cette région. En conséquence, il y a eu des discussions animées sur les moyens de créer un centre de formation régional pour le tourisme, d'améliorer les infrastructures touristiques, d'organiser la commercialisation conjointe et de créer un institut régional de coopération.

Après avoir parlé de tous ces aspects favorables, il convient de se rappeler que certains s'efforcent de saper le processus de paix, alors même que nous saluons les progrès qui se poursuivent.

La récente vague d'actes de terrorisme en Israël et hors d'Israël a pour but essentiel de briser la volonté politique des dirigeants arabes et israéliens et à saper les aspirations pacifiques de tous les peuples du Moyen-Orient. Il faut tenir en échec les ennemis de la paix. La communauté internationale doit s'opposer à la terreur avec la même vigueur qu'elle défend la paix. Selon le Japon, il est nécessaire de renforcer la coopération multilatérale en prenant les mesures qui s'imposent pour prévenir, combattre et endiguer toutes les formes de terrorisme.

La paix et la sécurité dans la région du Golfe sont un autre sujet de préoccupation. L'Iraq, qui peut jouer un rôle décisif dans le Golfe, doit être considéré comme un élément clef du maintien de la paix et de la stabilité de la région. En octobre dernier, l'Iraq a une nouvelle fois éveillé les craintes du monde en déplaçant ses troupes d'élite vers le sud et la frontière koweïtienne. Quelles qu'aient pu être ses intentions, le fait est que cette action militaire soudaine de l'Iraq a rappelé à beaucoup dans le monde la crise qui a sévi il y a quelques années, lorsque la stabilité de toute la région du Golfe a été menacée. Heureusement, cette fois encore, la communauté internationale a réagi promptement et comme il convenait. Fort heureusement, grâce à la réaction concertée et résolue au plan international, il a été possible d'éviter que ne se reproduise la tragique crise qui a éclaté dans le Golfe en 1990.

À cet égard, il convient de noter que le Gouvernement iraquien a récemment pris la décision de reconnaître la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'État du Koweït. Conformément à l'opinion exprimée dans la Déclaration du Président du Conseil de sécurité le 16 novembre, le Japon estime que cette décision est un pas important dans la bonne direction, c'est-à-dire vers la pleine mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il faut espérer que les autorités iraquiennes prendront d'autres mesures pour se conformer à la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle a été exprimée dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Une occasion historique unique s'offre aujourd'hui au Moyen-Orient. Dans le contexte des transformations structurelles qu'il subit en cette période de l'après guerre froide, le système international a l'occasion — qu'il doit saisir — d'instaurer une paix, une stabilité et une prospérité durables. Cela est possible si nous réussissons à conjuguer nos effort

pour renforcer la confiance mutuelle et l'interdépendance et pour promouvoir un nouveau partenariat régional. Le Japon entend faire partie intégrante de l'effort fait au plan international en faveur de ce changement historique. Il s'engage à pleinement coopérer à cette fin avec toutes les parties intéressées.

M. Abu Odeh (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Il y a trois semaines aujourd'hui, mon pays, la Jordanie, et Israël ont échangé les instruments de ratification du Traité de paix jordano-israélien, qui est venu couronner trois années d'efforts qu'ont exigés les négociations bilatérales menées dans le cadre de la Conférence de Madrid. À cet égard, au sentiment de satisfaction ressenti devant ce qui a été accompli s'ajoute la satisfaction de voir que le Traité de paix conclu par les deux parties est pleinement conforme aux principes et aux dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui constitue la base des négociations, conformément au processus de Madrid.

Le Traité traduit fidèlement dans la réalité la formule la terre pour la paix. En conséquence, le Traité de paix jordano-israélien peut être considéré comme les prémices de la Conférence de Madrid, puisqu'il s'agit du premier traité de paix résultant de la Conférence de Madrid. En vertu du Traité, la Jordanie a recouvré sa pleine souveraineté sur son territoire qui était occupé et s'est engagée avec Israël à établir une paix solide et profondément enracinée, qui englobe tous les domaines de transactions d'interactions entre les deux pays voisins qui aspirent à la coopération et à la coexistence, dans un climat de sécurité et de stabilité. Le fait que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité énonce qu'il est nécessaire d'établir une paix juste et durable exige que cette paix soit bien juste et durable.

Il convient de noter que les membres du Conseil de sécurité qui ont alors rédigé la résolution ont placé la justice avant la durabilité. Ils avaient raison. L'histoire enseigne que la paix ne peut durer si elle porte les germes de l'injustice. Le fait que le Traité de paix jordano-israélien se caractérise par la justice donne l'assurance que la paix qui se fonde sur cet instrument sera durable et qu'elle sera renforcée par l'instauration de la paix et d'une interaction globales, la coopération et par une action commune des gouvernements et des peuples.

Il n'en demeure pas moins que le conflit au Moyen-Orient a ses spécificités dues à ses origines et à sa dynamique.

S'agissant de l'origine du conflit, il a commencé entre deux nouveaux mouvements nationalistes qui entrèrent en

conflit au sujet d'une terre, celle de Palestine, que contrôlait alors une tierce partie. Le conflit évolua rapidement, en raison de facteurs internes et externes, pour devenir en 1948 un différend international axé principalement sur la protection des droits du peuple arabe palestinien et le rejet de l'instauration d'un État pour les Juifs en Palestine. Après la guerre de 1967, il évolua encore davantage avec l'apparition de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que nouvelle partie active représentant le peuple palestinien dans le conflit — un conflit portant essentiellement sur un retrait intégral d'Israël des territoires qu'il occupait militairement et un rétablissement des droits nationaux du peuple palestinien. De ce fait, le nombre des parties au conflit augmenta et les objectifs des adversaires changèrent après la reconnaissance implicite d'Israël par les États arabes découlant de leur acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Depuis la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, la question du Moyen-Orient figure avec la question de la Palestine à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. À la suite de l'état de guerre permanent entre les États arabes et Israël et du déclenchement de plusieurs guerres à divers moments, de nouvelles questions apparurent en plus de celles liées à l'occupation, aux droits nationaux du peuple palestinien et à la sécurité. Parmi les questions les plus importantes, dont celle de la Jérusalem arabe est la plus significative, se trouvent les questions des réfugiés et des personnes déplacées, des colonies de peuplement, de l'eau, des droits des Palestiniens à l'autodétermination et de l'occupation du Sud-Liban. Toutes ces questions ont été examinées par l'ONU, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et des résolutions appropriées ont été adoptées sur la base de la légalité internationale. C'est dans ce contexte que le conflit arabo-israélien a acquis la complexité résultant de sa longue durée, la multiplicité des parties concernées et la diversité de ses manifestations.

Ces faits n'ont pas échappé à ceux qui ont conçu le cadre des négociations de paix ou aux coparrains de la Conférence de Madrid. D'où leur insistance sur la nécessité d'une paix globale. En conséquence, la paix souhaitée qui serait susceptible de mettre fin à ce conflit doit être marquée par la justice et la durabilité, mais aussi par sa globalité, c'est-à-dire que cette paix doit être équitable, durable et d'ensemble. La réalisation d'une telle paix d'ensemble signifie que toutes les parties doivent parvenir à la conclusion de traités de paix, qui aborderaient tous les problèmes, aussi bien ceux qui sont à l'origine du conflit que ceux qui en découlent. À cet égard, le Traité de paix jordano-israélien constitue une contribution appréciable vers la réalisation de la paix globale que les parties aux négociations et la communauté internationale ont pris l'engagement de concrétiser.

Il en résulte que l'incapacité d'Israël ou de toute autre partie arabe à aboutir à un traité de paix, ou tout manquement au devoir de trouver une solution juste à tout problème lié au conflit, comme les questions des réfugiés et des personnes déplacées, de la Jérusalem arabe, des colonies de peuplement, de l'eau, du droit à l'autodétermination et du Sud-Liban, reviendrait à jeter les semences d'un conflit à côté de celles de la paix, les premières pouvant à terme et sans prévenir détruire les secondes et menacer tous les acquis.

En tant que partie au conflit jusqu'au 14 septembre 1993 — date de signature avec Israël de l'ordre du jour conjoint — et de partenaire depuis lors dans la consolidation de la paix, la Jordanie est parvenue le 26 octobre 1994 avec Israël à aboutir avec succès à la signature du Traité de paix. En premier lieu, ce succès peut être attribué à l'attachement des deux parties à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et à la formule de la terre pour la paix ainsi qu'à la confiance qui a pu s'établir entre les deux parties au cours de leurs négociations — confiance fondée sur la bonne volonté des deux parties, comme le montrent les éléments suivants :

Premièrement, l'apparition publique de S. A. le Prince Hassan de Jordanie avec le Ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Peres, en présence du Président Clinton, le 1er octobre 1993 à la Maison Blanche.

Deuxièmement, l'accord des parties jordanienne et israélienne de déplacer les négociations de Washington vers la région.

Troisièmement, l'accord entre les parties de constituer des sous-comités de négociateurs pour discuter et entreprendre des études conjointes sur des projets mutuellement bénéfiques, au cas où la paix serait réalisée. Ainsi, les deux parties se sont engagées dans une sorte d'action conjointe — bien que théorique — tout en continuant les négociations.

Quatrièmement, le fait que les pourparlers entre les parties ont eu lieu, de façon alternée, en Jordanie et en Israël.

Cinquièmement, la Déclaration de Washington, signée par S. M. le Roi Hussein de Jordanie et M. Yitzhak Rabin, Premier Ministre d'Israël, lors d'une cérémonie publique qui a été retransmise en direct dans le monde entier. Dans cette déclaration, les deux parties ont convenu de mettre fin à l'état de guerre ayant existé entre elles.

Sixièmement, l'ouverture du premier passage terrestre depuis 1948 entre les ports jordanien d'Aqaba et israélien d'Eilat, sur le golfe d'Aqaba, pour les ressortissants d'autres États.

Septièmement, la liaison des réseaux téléphoniques de Jordanie et d'Israël, pour la première fois depuis 1948. Les citoyens des deux pays utilisent à présent ces lignes.

Cependant, mon pays qui a conclu un traité de paix avec Israël le 26 octobre 1994 voudrait réaffirmer son attachement à la réalisation d'une paix globale, et attend avec intérêt la conclusion par les autres parties de traités de paix de nature à résoudre dans les meilleurs délais tous les problèmes liés au conflit et aboutir ainsi à la solution juste et globale, souhaitée par la communauté internationale que représente l'ONU. La carte de la paix d'aujourd'hui montre que seuls deux États, l'Égypte et la Jordanie, ont signé des traités de paix avec Israël. S'agissant de l'Organisation de libération de la Palestine, elle est en cours de négociation de paix avec Israël, dans le cadre de la Déclaration de principes à laquelle les deux parties ont abouti à Oslo.

S'agissant de la Syrie et du Liban, ces deux pays continuent de négocier, à titre individuel, avec Israël dans une tentative d'aboutir à un traité de paix tandis que les responsables de la conférence de Madrid sont toujours engagés à réaliser une paix globale au Moyen-Orient. Nous espérons que des efforts sincères et concertés seront faits pour assurer le succès des pourparlers entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël. Car à moins qu'Israël ne parvienne à conclure des traités de paix avec la Syrie et le Liban sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et dans le cadre de la formule de «la terre pour la paix», qui a été pleinement respectée dans les traités de paix entre l'Égypte et Israël et entre la Jordanie et Israël, la paix globale souhaitée ne pourra être réalisée, et tout ce qui a été accompli jusqu'à présent restera flou et incomplet.

Outre les problèmes tangibles qui ont motivé l'adoption des résolutions de l'ONU, il existe des problèmes intangibles, parmi lesquels les problèmes psychologiques qu'ont hérités les peuples qui, pendant de nombreuses décennies, ont subi les conséquences du conflit au Moyen-Orient. Je dis problèmes, parce que le conflit du Moyen-Orient a, pendant des générations, causé aux peuples de la région nombre de difficultés, de souffrances, de frustrations et beaucoup de méfiance profonde, ce qui a mené à des attitudes et à des impressions qui ne facilitent pas la transition d'un état d'insatisfaction, d'appréhension et de suspicion à une interaction pacifique basée sur la confiance

mutuelle. Les documents de paix signés par les dirigeants ne sont pas suffisants en eux-mêmes pour assurer la transformation nécessaire. Comme le disait S. M. le Roi Hussein, dans son allocution au Congrès américain le 26 juillet 1994 :

«Il ne faut jamais oublier que la paix ne dépend pas, en fin de compte, des gouvernements, mais de la population. Car à moins que la paix ne soit un élément concret pour les hommes, les femmes et les enfants au Moyen-Orient, les meilleurs efforts des négociateurs seront vains.»

C'est la vaste masse qui doit consolider la paix, mais la masse n'entend pas la paix ni ne la traite en termes abstraits. Elle ne la considère que sous l'angle des dividendes tangibles qu'elle peut en retirer.

Par conséquent, ma délégation estime que l'Organisation des Nations Unies, qui est l'autorité d'où émane le mandat des négociateurs, qui représente la légalité internationale, et qui a adopté de si nombreuses résolutions concernant le conflit au Moyen-Orient, pourrait jouer un rôle allant plus loin dans ce domaine. Les Membres de l'ONU pourraient prendre l'initiative d'aider les parties à la paix à élever le niveau de vie de leurs peuples, et devraient étendre et accroître les divers programmes de l'ONU dans ces pays, y compris le mien. L'expérience montre que pour qu'une paix juste, c'est-à-dire sans germes de conflit, soit assurée, il faut toujours, et surtout au début, qu'elle soit protégée par le pouvoir politique, financée de façon appropriée et gérée par les dirigeants.

En conséquence, ma délégation compte que l'Assemblée générale adoptera une résolution appropriée reflétant ce qui a été obtenu et soulignant la nécessité d'appuyer les parties engagées au processus de paix, notamment la Jordanie et l'Autorité nationale palestinienne. Cet appui doit se manifester non seulement sur le plan moral, mais également sur le plan financier et sur celui du développement, car la paix ne saurait être réalisée ni protégée par des louanges et de simples paroles. La lenteur des progrès dans le processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne à Gaza et à Jéricho en est la meilleure preuve.

Dans cet esprit, ma délégation est heureuse d'annoncer son appui à l'objectif fixé au Sommet de Casablanca pour le développement du Moyen-Orient et de la région d'Afrique du Nord, auquel la Jordanie a participé avec une délégation de haut niveau dirigée par S. A. le Prince héritier Hassan. Ma délégation est heureuse de redire, à cet égard, que la Jordanie accueillera la prochaine conférence au

sommet à Amman pour conclure les discussions sur toutes les questions et idées soulevées à la première conférence au sommet, qui a été présidée par S. M. le Roi Hassan II du Maroc.

M. Haidri (Pakistan) (*interprétation de l'arabe*) : «Ô hommes, nous vous avons procréés d'un homme et d'une femme; nous vous avons partagés en familles et en tribus, afin que vous vous connaissiez entre vous. Le plus digne devant Dieu est celui d'entre vous qui le craint le plus. Or, Dieu est savant et instruit de tout.» (*Sourate XLIX, verset 13*). Ces derniers mois ont été marqués par une évolution remarquable vers une solution pacifique au conflit au Moyen-Orient. Aujourd'hui, cette région vitale et importante se trouve à la croisée des chemins. Les peuples du Moyen-Orient ont prouvé qu'ils s'employaient sérieusement à trouver un règlement pacifique à leurs problèmes anciens en renonçant à la voie du conflit et de la récrimination et en s'efforçant sincèrement de promouvoir la paix et la compréhension entre eux par le dialogue.

Le Gouvernement du Pakistan a suivi avec une vive préoccupation et beaucoup d'intérêt la situation dans les territoires arabes occupés depuis le début de la crise. Les récents accords auxquels sont parvenues les parties représentent une première étape vers la réalisation d'une paix durable et globale au Moyen-Orient. Nous partageons pleinement la conviction que le processus de paix doit conduire promptement à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination grâce à la création d'une patrie indépendante. Nous espérons sincèrement que le règlement final comprendra le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris la Ville sainte d'Al Qods Al Charif. En outre, nous espérons que ce règlement tiendra compte de tous les aspects de la question du Moyen-Orient, y compris le retour des réfugiés.

L'appui du Pakistan à la juste lutte que mène le peuple palestinien pour exercer ses droits inaliénables est bien connu. Nous avons constamment soutenu les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité en tant que base pour le règlement des problèmes du Moyen-Orient et de Palestine.

La question de Palestine est au coeur du conflit arabo-israélien. Il a donc toujours été tenu pour acquis que la solution du problème palestinien ouvrirait la voie à un règlement global au Moyen-Orient. Ma délégation se félicite de ce que, parallèlement aux progrès accomplis dans la question palestinienne, une évolution favorable à la solution des problèmes entre Israël et la Jordanie se soit dessinée. Dans ce contexte, nous prenons note avec satisfaction de la

signature de la Déclaration de Washington en juillet 1994 et du Traité de paix en octobre dernier entre les Gouvernements de Jordanie et d'Israël. Nous espérons sincèrement que des progrès analogues seront bientôt accomplis sur la voie du règlement des conflits israélo-syrien et des problèmes israélo-libanais.

Pour qu'une paix durable et globale s'instaure au Moyen-Orient, il est impératif que des succès simultanés soient enregistrés sur les voies libanaise et syrienne. Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle la paix continuera d'échapper à la région tant que ces questions fondamentales ne seront pas adéquatement traitées.

Il est de la plus haute importance de maintenir l'élan qui a été acquis grâce au processus de négociation. À l'instar de la communauté internationale, nous nous attendons à ce qu'il n'y ait pas de délai dans la mise en oeuvre des accords conclus jusqu'à maintenant. En outre, les dispositions de ces accords doivent être respectées tant dans leur lettre que dans leur esprit. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de la souplesse et de l'esprit de compromis nécessaires ainsi qu'à démontrer un attachement sincère à la perspective d'une paix durable au Moyen-Orient.

L'ONU doit poursuivre ses efforts visant à régler le problème du Moyen-Orient. L'Organisation et ses institutions spécialisées peuvent apporter une contribution précieuse et positive à l'élargissement de l'ampleur de l'aide fournie au peuple palestinien. Elles ont une responsabilité particulière pour aider à édifier l'infrastructure socio-économique et les institutions nationales qui sont indispensables à l'instauration de la paix et de la prospérité au Moyen-Orient. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des importantes mesures opportunes prises par le Secrétaire général de l'ONU, notamment la nomination d'un Coordinateur spécial pour les territoires occupés chargé de coordonner toute l'aide économique, sociale et autre apportée par l'ONU aux Palestiniens des territoires occupés.

Le lien crucial entre le processus politique et la dimension socio-économique du problème ne doit pas être négligé. Ce lien a une importance vitale pour l'instauration d'une stabilité durable dans la région. L'Accord de Paris conclu en avril 1994 a été le reflet de la volonté de la communauté internationale d'aider les parties à atteindre un tel objectif.

Pour sa part, le Pakistan est disposé à contribuer à l'instauration d'une paix durable dans la région qui soit fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité

et les accords intervenus entre les parties concernées. Nous sommes également prêts à participer aux efforts de reconstruction nationale. Nos liens avec les peuples du Moyen-Orient sont profondément ancrés. Le Pakistan compte bien renforcer davantage ces liens naturels procédant d'une histoire commune.

Il existe aujourd'hui, au Moyen-Orient, un ardent désir de paix qui surpasse tout ce que la région a connu dans le passé. Il est donc essentiel de veiller à ce que la région ne retombe pas dans une autre période de tension et d'instabilité. La communauté internationale doit saisir cette occasion historique pour assurer l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Bien que le temps passe et que nous approchions du début de la quatrième année écoulée depuis la tenue de la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, les récents pourparlers de paix et les efforts internationaux connexes n'ont pas aidé le processus de paix à avancer en direction de l'objectif visé, qui consiste à établir une véritable paix globale fondée sur l'application intégrale et rigoureuse des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe de l'échange de territoires contre la paix.

L'initiative de paix des États-Unis d'Amérique, à laquelle a réagi favorablement la Syrie, a découlé de bases claires ayant mené à la tenue de la Conférence de Madrid. Ces bases sont la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix et la mise en place de solutions globales et justes sur toutes les voies de négociation.

M. Ansari (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

Il faut rappeler ici que pendant les pourparlers de paix de Washington, la Syrie était la partie qui était la plus intéressée à traiter les problèmes de fond du conflit arabo-israélien, étant donné qu'elle comprenait bien que toute solution qui ne s'attaquait pas au coeur même du conflit serait inadéquate et n'aboutirait jamais à la paix souhaitée. Très tôt — spécifiquement pendant le sixième tour des négociations de Washington — la Syrie a présenté un document de travail contenant des principes, qui a été qualifié d'historique car les principes proposés ouvraient la voie à la paix. La Syrie a ensuite avancé le principe du retrait complet pour la paix complète, afin de faire progresser le processus de paix. Cependant, la démarche sérieuse de la Syrie s'est heurtée à la tentative d'Israël

d'éluider les questions de fond en faveur de questions qui n'ont absolument rien à voir avec l'instauration d'une paix juste et globale.

Au Sommet de Damas avec le Président Clinton, le Président Hafez Al-Assad a réaffirmé l'engagement de la Syrie au processus de paix et son désir sincère d'oeuvrer à une paix juste et globale en tant qu'option stratégique qui garantit les droits des Arabes et met fin à l'occupation d'Israël des territoires arabes, conformément aux dispositions des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et permet ainsi à tous les peuples de la région de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. Le Président Assad a également assuré le Président Clinton que la Syrie était disposée, sur la base du principe du retrait complet pour une paix complète, à s'engager eu égard aux exigences réelles de la paix en établissant des relations pacifiques normales avec Israël, en échange d'un retrait israélien total du Golan jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, et du Sud-Liban.

Il ne se passe pas de jour sans que les habitants arabes du Golan syrien occupé ne réaffirment leur identité nationale et leur attachement à leur mère patrie, en dépit des pratiques arbitraires des autorités d'occupation israéliennes; et toutes les lois et législations qui ont été promulguées sont considérées par le droit international comme nulles et non avenues.

À la suite de son occupation du Golan lors de son agression de 1967, Israël a expulsé 120 000 habitants arabes syriens du Golan qui ont cherché refuge à l'intérieur de la Syrie, leur mère patrie. Ils attendent toujours la possibilité de rentrer dans leurs foyers, de récupérer leurs biens et de reprendre leur vie normale. En outre, Israël a promulgué un certain nombre de lois, de règlements et de décrets en vertu desquels les autorités militaires israéliennes ont fait mainmise sur 80 % de la superficie totale du Golan syrien occupé et y ont construit 40 colonies de peuplement, en plus des nombreuses colonies militaires et paramilitaires dont le nombre reste inconnu.

Une paix juste, globale et complète ne peut être réalisée tant que l'occupation continue et que de nouvelles colonies de peuplement sont implantées. Les colonies de peuplement sont et ont toujours été illégitimes et représentent un obstacle majeur à la paix.

Le fait qu'Israël persiste à affecter des fonds à divers projets de construction dans le Golan syrien occupé n'est certainement pas un signe positif qui laisse prévoir une coopération israélienne quelconque ou une réponse effective

à l'effort des États-Unis visant à trouver une solution juste, globale et durable à la situation dans la région. Dès le début de l'initiative américaine, la Syrie a fait tout son possible pour présenter un front uni à Israël, sur la base de principes clairs et d'une position fondée sur une coordination constante entre toutes les parties au processus de paix, afin d'enlever à Israël la possibilité de contourner les principes de la conférence de Madrid et les résolutions du Conseil de sécurité régissant le processus de paix. Néanmoins, d'aucuns ont rompu l'unité des rangs et renoncé à la coordination, et ils doivent donc être tenus pour responsables envers les leurs.

Dans ce contexte, nous voudrions réaffirmer que les pourparlers syriens et libanais se poursuivront concomitamment, et toute tentative visant à les séparer est d'avance vouée à l'échec. La Syrie et le Liban demeureront fermement sur leur position inébranlable, fondée sur les normes de la légalité internationale, pour parvenir à une paix qui leur garantirait la restitution de leurs territoires occupés et sauvegarderait leurs droits et leur dignité. La position ferme de la Syrie, qui insiste sur un règlement juste et global et rejette les solutions partielles ou individuelles, découle de notre conviction qu'une solution juste et globale est la seule viable et durable. Toute autre solution risque, à tout moment, d'échouer, de péricliter ou de s'effondrer. Il a été prouvé que les accords séparés n'aboutissent pas à une paix véritable dans la région, bien au contraire. Ce dont la région a besoin c'est d'une paix authentique, qui est impossible à réaliser si les ayants droit légitimes ne recouvrent pas la totalité de leurs droits, conformément aux normes de la légalité internationale sur lesquelles le processus de paix même a été fondé. Par conséquent, la Syrie croit qu'il est important pour toute la région que le processus de paix continue, et que les négociations sur les pourparlers syriens et libanais aboutissent, à savoir le retrait complet du Sud-Liban et des hauteurs du Golan. Cela ouvrirait sûrement la voie à une paix authentique et durable dans la région. Nous sommes persuadés que si, pour une raison ou une autre, cet objectif n'est pas atteint à cause de l'intransigeance de la position israélienne, les résultats auxquels ont abouti certaines négociations ne conduiront pas à une véritable stabilité dans la région.

Il ne fait aucun doute que passer outre les composantes d'une paix juste et globale et anticiper la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes avec des idées, des propositions et des plans de coopération économique avec les occupants israéliens n'amènera pas Israël à répondre aux exigences de la paix authentique souhaitée.

En fait, cela fournit à Israël la possibilité d'é luder les exigences d'une paix juste et globale et l'encourage à s'obstiner de plus en plus dans ses positions intransigeantes, rejetant l'application des résolutions de la légalité internationale portant sur son retrait des territoires arabes occupés.

Le fond du conflit n'a jamais été et ne sera jamais les formes de coopération entre Israël et les Arabes, mais porte essentiellement sur l'occupation, l'agression, l'expansion, l'acquisition de territoires et l'expulsion des citoyens arabes. C'est pourquoi trouver une solution véritable et juste au conflit arabo-israélien, c'est pour commencer et pour finir, mettre fin à l'occupation et assurer le recouvrement par les Arabes de leurs territoires et de leurs droits usurpés.

La paix dont le Moyen-Orient a besoin n'est pas une paix fondée sur la puissance militaire israélienne. N'est-il pas significatif que, malgré le climat de paix, Israël ait augmenté son budget militaire pour l'an prochain; qu'il continue à accumuler les armes les plus modernes; s'obstine à rejeter tout examen de son programme nucléaire et à refuser même de le placer sous un régime d'inspection internationale? Le fait qu'Israël continue d'accumuler des armes suscite des doutes sérieux et soulève de nombreuses questions graves sur ce qu'Israël a l'intention de faire en se réarmant ainsi. La réalité sur le terrain est que le véritable danger réside dans le fait qu'Israël continue à stocker des armements et qu'il soit déjà en possession d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. C'est cela qui constitue un danger pour la paix présente et future de la région et suscite l'inquiétude et la méfiance chez tous les États de la région. L'existence même de telles armes dans la région, en dépit du processus de paix, représente une menace permanente à la paix et un facteur d'instabilité et d'insécurité au Moyen-Orient.

Par conséquent, la recherche de la paix doit s'accompagner de, et même être principalement axée sur, l'élimination de toutes les armes de destruction massive et des ogives nucléaires en possession d'Israël, dont il peut se servir à tout moment pour menacer la paix et violer la souveraineté et l'indépendance de tous les pays de la région. Depuis le début du processus de paix voici plus de trois ans à Madrid, et tout le long des consultations bilatérales de Washington, Israël s'est constamment concentré sur sa propre doctrine de sécurité qu'il lie à la paix et sur ses prétendues exigences de sécurité qui doivent, selon lui, être réalisées à l'intérieur des terres arabes et aux dépens du droit souverain des Arabes sur leurs territoires. Une telle doctrine, qui s'écartere de tous concepts et doctrines de sécurité acceptés dans le monde, montre en fait que ce sont

les Arabes eux-mêmes qui ont besoin de sécurité et non pas Israël.

Celui qui occupe les territoires d'autrui n'a pas le droit de parler d'exigences en matière de sécurité. S'il est du droit de toutes les parties de rechercher leur propre sécurité, il est évident que la sécurité de la Syrie exige en premier que l'occupation prenne fin et que la paix et la sécurité soient assurées pour tous, surtout qu'il s'agit d'une paix garantie par la communauté internationale. La sécurité ne saurait être assurée ni aux dépens des terres et des droits arabes ni aux dépens de la souveraineté totale de la Syrie sur son territoire. Les dispositifs de sécurité ne doivent pas être mis sur pied aux dépens d'une partie quelle qu'elle soit; ils doivent être équitables et mutuellement bénéfiques, et succéder à un retrait complet. En fait, la partie arabe a probablement besoin de dispositifs de sécurité beaucoup plus solides que la partie israélienne, pour des raisons bien connues.

Israël n'a pas cessé de chercher à induire en erreur l'opinion publique internationale en prétendant que le Golan a toujours été une source de menace à sa sécurité et que, pour assurer celle-ci, il était indispensable qu'Israël continue à occuper le Golan ou, du moins, certaines de ses régions stratégiques. Pourtant si nous considérons la situation militaire dans le Golan entre 1949 et 1967, il devient clair comme de l'eau de roche que c'était toujours Israël qui déclenchait les actes d'agression contre les citoyens syriens de la région. Preuve en est les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité condamnant Israël à la suite de ces actes. Ces faits réfutent les arguments israéliens qu'un retrait du Golan mettrait la sécurité d'Israël en danger. Il ne s'agit pas ici de la sécurité d'Israël, mais bien de ses ambitions expansionnistes au Golan, ce qui n'a rien de nouveau.

La Syrie estime que, trois ans après le début du processus de paix, le moment est venu pour les États-Unis d'Amérique de faire face à ses engagements, d'autant plus qu'Israël joue ouvertement son rôle obstructionniste et fait des efforts non négligeables pour enlever toute substance au rôle intègre et sans parti pris des Américains dans le processus de paix. De même, Israël s'efforce de marginaliser ce rôle et de transformer les États-Unis en simple observateur qui bénira une *Pax Israeliana*, qui perpétuerait l'injustice, maintiendrait l'occupation et priverait les Arabes de leurs droits fondamentaux.

La Syrie est très anxieuse de voir aboutir les efforts politiques internationaux, ceux des États-Unis notamment, et espère les voir porter leurs fruits dans l'intérêt du processus de paix. Nous nous félicitons, une fois de plus, du

rôle que continuent de jouer les États-Unis et nous leur demandons instamment de jouer un rôle plus efficace encore si l'on veut que le processus de paix réalise l'objectif qui est sa raison d'être.

Aussi longtemps qu'elle dure, l'occupation n'effacera jamais la souveraineté arabe sur le Golan, qui est, de toute éternité, un territoire syrien. Il doit inévitablement revenir à ses propriétaires légitimes, tel que stipulé dans les résolutions du Conseil de sécurité, l'initiative américaine et la formule de la Conférence de Madrid.

À la présente session de l'Assemblée générale, ma délégation a présenté le projet de résolution annuel, amendé, qui diffère radicalement tant pour le fond que pour la forme de ceux qui ont été présentés lors des années précédentes. À sa réunion du 8 novembre dernier, le Groupe des États arabes a adopté à l'unanimité le projet de résolution qu'il a décidé de présenter en tant que texte arabe. Il a été édité de manière à se concentrer sur les éléments de principe essentiels qui restent appropriés et doivent être réaffirmés, malgré l'utilisation d'une nouvelle formulation.

Le Groupe des États arabes espère que le projet de résolution concernant le Golan rassemblera l'appui le plus vaste possible.

Je terminerai ma déclaration en citant les paroles prononcées par le Ministre syrien des affaires étrangères au début de la session, et qui méritent d'être citées une deuxième fois :

«La Syrie veut la paix et est consciente que toutes les parties ont un enjeu dans cette paix. La Syrie est également consciente que la paix est soumise à des exigences objectives et elle est prête à assumer toute exigence qui fait l'objet d'un accord. La Syrie pense à ce qu'elle dit et agit conformément à ce qu'elle pense. La formule de "la terre contre la paix" doit être appliquée intégralement. Le retour de l'ensemble du Golan ne peut souffrir aucun compromis, aucun retard injustifié, aucune tentative déplacée de sonder les intentions. Sur cette base, la Syrie appuie une paix authentique — une paix qui se développe et s'épanouisse sans obstacles artificiellement dressés ni conditions arbitraires. Imposer au processus de paix plus que ce qu'il peut faire n'aide pas la cause de la paix, mais au contraire lui est nuisible. Le processus de paix ne doit pas être lesté de questions hors de son cadre.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, 14e séance plénière, p. 20*)

M. Al-Ni'mah (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Dieu soit loué de sa sagesse qui détermine tout ce qui nous arrive sur cette Terre. C'est par la volonté du Très-Haut qu'après toutes les calamités qui se sont abattues sur le Moyen-Orient et qui ont plongé son peuple dans un abîme de souffrances et de misères un rai d'espoir émerge enfin, prometteur de changement, de quiétude et de paix. Cette paix, qui est d'abord apparue sous la forme d'une lueur d'espoir, est vite devenue un songe lumineux, annonciateur de renouveau, promettant de libérer l'âme de tous les hommes par son appel, un appel qui s'inspire des religions divines, un appel des profondeurs du passé, un appel à la paix sur terre et à la bonne volonté universelle. C'est là que réside le message divin, le message de la sagesse et du bon sens.

La Conférence de Madrid a marqué le début d'une percée vers la paix au Moyen-Orient. Ensuite, l'accord sur la Déclaration de principes conclu entre Israël et l'OLP a permis à l'espoir de voir le jour dans notre région, qui a été ravagée par des conflits sanglants, des guerres destructrices et les terribles souffrances des peuples palestinien, libanais et syrien sous le joug de l'occupation israélienne. Après un long délai causé par Israël, la phase d'autonomie transitoire à Gaza et à Jéricho a été entamée; l'Autorité palestinienne assume ses responsabilités sous la présidence du leader palestinien, Yasser Arafat; l'accord de non-belligérance a été conclu entre la Jordanie et Israël suite au traité de paix signé entre les deux pays en octobre dernier.

Ces événements positifs ont renforcé notre espoir de voir se terminer le conflit arabo-israélien, un des conflits régionaux les plus violents dont le monde ait été témoin dans la deuxième moitié du XXe siècle. Cette percée a été rendue possible par la détermination de la communauté internationale et de notre Organisation internationale à voir le peuple palestinien exercer ses droits inaliénables, le droit à l'autodétermination surtout, et à s'assurer du retrait d'Israël des territoires occupés.

On avait espéré, à la lumière de ces progrès sur la bonne voie menant à une paix juste et globale au Moyen-Orient, que le processus de paix se poursuivrait de même sur les deux voies syrienne et libanaise. Malheureusement, la voie syrienne est toujours hérissée d'obstacles et de difficultés. La Syrie a accepté l'initiative des États-Unis d'Amérique, qui s'engageaient à oeuvrer à la réalisation d'une paix juste et globale dans la région sur la base de la légalité internationale, représentée par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité — 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) — et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Ce faisant, la Syrie a choisi de participer au

processus de paix pour parvenir à cette paix juste, globale et durable, car elle a vu en ce processus un point d'appui, une option stratégique et une exigence cruciale aux attentes de tous les peuples du Moyen-Orient qui aspirent à la paix, à la sécurité et à la prospérité. C'était là la promesse que s'était faite la Syrie et qu'elle a voulu remplir sans réserve. Cependant, la réponse d'Israël a été décevante.

Il n'a pas déclaré qu'il se retirerait complètement des hauteurs du Golan, qu'il occupe toujours en violation des normes du droit international et des dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous espérons que les États-Unis continueront d'utiliser leurs bons offices; nous espérons que les efforts en cours se poursuivront jusqu'au but final. Nous espérons également qu'Israël, qui a accepté le principe «la terre pour la paix», annoncera son intention de se retirer complètement des territoires occupés en contrepartie de la paix totale.

Le Liban occupe une place particulière dans le contexte des problèmes du Moyen-Orient. Il a subi les douloureuses conséquences d'une guerre civile dévastatrice née de la complexité des problèmes de la région. Le Liban a également été victime d'une invasion israélienne destructrice et de l'occupation d'une grande partie de son territoire, qu'Israël, sans aucune raison valable et sans aucune justification légale, prétend être une «zone de sécurité». Le Sud-Liban a été la cible de raids aériens et de bombardements israéliens qui ont causé de grandes souffrances parmi la population et de grandes destructions.

Tous ces événements sont intervenus alors que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 425 (1978), stipulait entre autres que les forces israéliennes devaient se retirer entièrement du Sud-Liban et soulignait la nécessité de restaurer la paix et la sécurité dans la région et d'aider le Gouvernement libanais à restaurer sa pleine autorité sur tout son territoire.

Que Dieu aide le peuple du Sud-Liban. Les attaques israéliennes ont causé à cette région de grandes souffrances. Chaque rue, chaque maison a connu la tragédie. C'est le règne de l'iniquité et de l'intransigeance, de la terreur et de la peur. De chaque maison s'élèvent des cris de détresse qui ne cesseront que lorsque tous ces territoires auront été libérés.

Malgré les peines et les souffrances, malgré la mort et les blessures, le Liban contribue toujours à la civilisation du monde et reste un phare pour la région : le Liban, source de paix dans la région; le Liban qui, dans la profondeur des ténèbres, projette ses lumières de paix, de culture et de

civilisation. Puisse Dieu protéger le Liban et le préserver de tout mal. Chaque fois qu'il ploie sous le poids des attaques, nous sommes aux côtés du Liban, ce point culminant de l'innovation et de la créativité. Que Dieu protège le Liban et le préserve de tout mal. Le Liban restera toujours un pays généreux voué à stimuler tout ce qui est raffiné et beau.

Agissant en vertu de ses responsabilités nationales et de sa solidarité à l'égard d'un pays arabe, le Qatar appuie la souveraineté et l'intégrité territoriales du Liban. Il participe aux efforts de reconstruction du Liban pour que celui-ci redevienne ce qu'il était dans le passé : un havre de sécurité, une terre de paix et de prospérité, un apport au progrès.

L'État du Qatar a participé activement au processus de paix et l'a appuyé dès ses premières phases. Il s'est félicité de tous les efforts qui ont été réalisés et qui se poursuivent pour garantir le succès de ce processus. Dans le cadre de sa contribution au processus de paix, le Qatar a participé, dès le début, aux négociations multilatérales tout en affirmant qu'elles devaient compléter, et non pas remplacer, les négociations bilatérales, et que le résultat souhaité ne pourrait être atteint que si l'on parvenait, dans la région, à une paix durable et globale.

En fonction de ces éléments, le Qatar a accueilli la cinquième réunion du groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, tenue à Doha du 2 au 5 mai 1994, réunion qui, incontestablement, a contribué à mettre au point des concepts pour le contrôle des armes ainsi que les voies et moyens permettant de parvenir à la réduction des armements, élément nécessaire à la consolidation de la sécurité régionale dans le Moyen-Orient.

Au cours du débat général de la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Qatar, le Cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jabr Al-Thani, a défini la position de mon pays sur le contrôle des armements et la sécurité régionale au Moyen-Orient, insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts pour établir une région exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, au Moyen-Orient.

Conformément à sa politique d'appui au processus de paix, le Qatar a participé à tous les efforts internationaux sincères pour permettre le succès du processus de paix au Moyen-Orient. C'est pourquoi une délégation de haut niveau du Qatar a participé au Sommet économique Moyen-Orient-/Afrique du Nord qui s'est tenu à Casablanca.

Bien que les questions de sécurité soient parmi les plus importantes auxquelles doit faire face le Moyen-Orient, la sécurité de la région du Golfe figure en tête de ces questions, en raison de l'importance particulière qu'elle revêt en tant que source première d'énergie pour le monde entier.

Comme chacun ici le sait, la région du Golfe a été le théâtre de deux guerres successives dont les répercussions continuent de peser lourdement sur la région. Cela nous fait aspirer pour l'avenir à une ère de sécurité, de prospérité et de paix dans la région tout entière. C'est pourquoi l'État du Qatar, sous la direction avisée de son Émir, S. A. R. Khalifa bin Hamad Al-Thani, et du Prince héritier Hamad bin Khalifa Al-Thani, a toujours participé à tous les efforts visant à s'attaquer aux problèmes vitaux de la région du Golfe et de notre nation islamique et arabe, et a appuyé les efforts du Conseil de coopération du Golfe en vue de servir les intérêts des pays et des peuples de la région du Golfe, dont nous faisons partie intégrante et dont la sécurité est pratiquement liée à la nôtre. Le Qatar attache par conséquent la plus haute importance au maintien de la stabilité dans la région et veille à ce qu'aucun changement ne puisse y être imposé par la force. Dans ce contexte, le Qatar réaffirme sa conviction que le maintien de la sécurité et de la stabilité de la région exige le renforcement de la coopération entre les États du Golfe, sur la base du bon voisinage, du respect mutuel, de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autrui, du respect du droit international et du règlement des conflits par des moyens pacifiques, grâce à la négociation, la médiation, et, si cela s'avère nécessaire, par le recours à la Cour internationale de Justice.

En ce qui concerne la situation entre l'Iraq et le Koweït, notre position a toujours été qu'il fallait préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et alléger les souffrances de son peuple. En revanche, l'Iraq doit s'engager à appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Dans une déclaration faite par son Conseil des ministres, l'État du Qatar a exprimé sa satisfaction quant à la déclaration positive faite par le Conseil de sécurité concernant la reconnaissance par l'Iraq de la souveraineté, de l'indépendance et des frontières internationales du Koweït. Le Qatar s'est félicité de cette déclaration, qui est un pas positif important vers la normalisation de la situation dans la région et une étape préparatoire en vue d'alléger les souffrances du peuple iraquien.

Dans sa déclaration, le Conseil des ministres a salué le rôle positif joué par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées dans l'élimination des foyers de tension et de conflit dans le monde. Ces efforts se sont clairement manifestés dans notre région par la démarcation

des frontières internationales entre l'Iraq et le Koweït, conformément à la résolution 833 (1993) et aux autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Alors que l'Assemblée examine la situation au Moyen-Orient, nous nous devons de saluer l'Organisation pour le rôle sérieux et sincère qu'elle a joué dans le traitement du problème du Moyen-Orient, qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis les premières heures de l'Organisation des Nations Unies. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à cet égard ont jeté les fondations du processus de paix au Moyen-Orient et ont contribué au maintien de la paix dans la région. Nous savons tous que la première opération de maintien de la paix a été entreprise par l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient, et que les observateurs des Nations Unies continuent de surveiller la trêve, le désengagement et les accords de paix conclus au sujet des frontières entre le Liban, la Syrie, l'Égypte et Israël.

Depuis le début du processus de paix, l'ONU a joué un rôle actif, notamment dans les négociations multilatérales, sur des questions régionales. L'Organisation a créé des groupes de travail pour chacune de ces questions. Nous saluons tout particulièrement le rôle efficace du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et le félicitons de ses efforts et de ses bons offices à l'appui du processus de paix sous tous ses aspects.

En dépit de tous les obstacles, des revers et des tentatives qui sont faites pour saper le processus de paix au Moyen-Orient, nous espérons toujours que la communauté internationale pourra permettre à ce processus de connaître le succès et d'aboutir à l'établissement d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Notre optimisme est conforté par la volonté politique clairement manifestée par toutes les parties de poursuivre leurs efforts en vue de la paix à laquelle toute la région aspire, afin que ses États et peuples puissent vivre dans la paix, la sécurité, la justice et la prospérité. Qui dira au mal que le bien l'emportera sur lui et qui dira à l'injustice que c'est l'équité qui prévaudra?

M. Chong-Ha Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des 45 dernières années, la question de Palestine et le conflit arabo-israélien ont été au coeur des troubles au Moyen-Orient et la source de souffrances humaines infinies et d'innombrables conflits armés. Toutefois, avec les remarquables progrès réalisés au cours de l'année écoulée, un rayon d'espoir brille à nouveau dans la région. L'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho du 4 mai 1994, l'Accord sur le transfert préparatoire des pouvoirs et responsabilités du 29 août

1994, et le Traité de paix entre Israël et la Jordanie du 26 octobre 1994, indiquent au monde qu'une paix véritable dans la région pourrait être à portée de la main pour la première fois depuis des décennies.

La République de Corée se félicite sincèrement des progrès réalisés jusqu'à présent et continue d'appuyer fermement les efforts en vue d'assurer une solution globale au conflit du Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous voudrions rendre hommage au Roi Hussein bin Talal du Royaume hachémite de Jordanie, au Président Yasser Arafat et l'Organisation de libération de la Palestine, et au Premier Ministre Yitzhak Rabin, d'Israël, dont l'autorité exemplaire et la courageuse ténacité ont conduit leurs pays à l'aube d'un avenir édifié sur la coexistence pacifique et la réconciliation.

Nous ne devons toutefois pas perdre de vue le fait que ces réalisations ne sont que le début d'un long et difficile cheminement vers la paix au Moyen-Orient. Comme nous le savons bien, l'euphorie engendrée par les événements récents a été tempérée non seulement par un scepticisme profond, mais aussi par des actes de grave violence et des effusions de sang. Les actes de violence extrêmement déplorables intervenus les derniers mois ont mis en lumière la grande fragilité de l'accord de paix. Étant donné les profonds obstacles qui subsistent sur la voie de la paix, il est indispensable de pousser de l'avant les pourparlers palestiniens pour assurer qu'ils ne resteront pas en deçà du rythme du processus de paix.

Le succès du processus de paix dépend pour beaucoup de la création d'une base politique et économique saine. Par conséquent, la nécessité d'un appui de la part de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale pour aider le peuple palestinien à venir à bout de la difficile tâche de reconstruction de sa société est plus que jamais indispensable. Après la Conférence de Washington du 1er octobre 1993, le Gouvernement de la République de Corée a décidé d'offrir 12 millions de dollars pour le financement de projets de relèvement en faveur du peuple palestinien pour la période 1994-1998.

Afin que la paix soit fermement ancrée au Moyen-Orient, il importe également que des progrès soient réalisés du côté libanais et du côté syrien. Tant que ces aspects indissociables de l'équation n'auront pas été convenablement traités, la paix dans la région restera précaire.

Le Gouvernement de la République de Corée attache beaucoup d'importance au maintien de l'intégrité territoriale

du Liban, de son indépendance et de sa souveraineté, et souligne qu'il importe de mettre en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous appuyons pleinement les efforts que déploie le Gouvernement libanais pour étendre son contrôle et son autorité à l'ensemble du territoire libanais. Ma délégation prie instamment toutes les parties de continuer à oeuvrer de concert et dans un esprit de compromis afin de faire avancer davantage les négociations et de dynamiser le processus de paix au Moyen-Orient en vue du règlement à l'amiable du problème, y compris la restitution des territoires occupés.

L'histoire nous enseigne que la signature d'un accord ne débouche pas nécessairement sur la paix. La stabilité économique demeure l'un des préalables essentiels à une paix véritable.

Bien que le Moyen-Orient possède de nombreuses ressources naturelles et humaines, une chose lui fait sensiblement défaut : la confiance du monde extérieur dans la viabilité économique de la région. À cet égard, le Sommet tenu en octobre dernier à Casablanca marque le début d'une phase nouvelle pour le Moyen-Orient. L'élan suscité à Casablanca doit être renforcé, et la communauté internationale doit prendre le ferme engagement de consolider cet aspect fondamental du processus de paix.

Tout en reconnaissant pleinement la nécessité urgente de soutenir la croissance économique et sociale de la région, la République de Corée a noué des liens économiques et politiques étroits avec la région du Moyen-Orient. Ses échanges commerciaux avec la région continuent de croître, et le Gouvernement coréen encourage ses entreprises à s'efforcer activement d'augmenter les investissements directs dans la région. À l'instar de nombreux autres pays, la République de Corée reste pleinement disposée à continuer de participer activement au développement économique du Moyen-Orient.

Après des décennies de souffrances et de luttes, le Moyen-Orient est maintenant en mesure non seulement de résoudre son conflit de longue date, mais aussi d'inspirer d'autres régions troublées à trouver un règlement à leurs conflits ethniques, religieux et territoriaux. Les États du Moyen-Orient, avec le soutien de la communauté internationale, doivent saisir l'occasion historique qui s'offre à eux d'instaurer une paix globale, juste et durable dans la région. Ma délégation tient à réitérer que, fidèle à ses engagements, la République de Corée continuera d'aider ces pays à s'attaquer aux tâches difficiles qui les attendent dans la recherche de cet objectif.

M. Graf zu Rantzau (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de l'Autriche.

La signature, le 13 septembre 1993, de la Déclaration de principes entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine a considérablement dynamisé le processus de paix au Moyen-Orient.

Les progrès réalisés depuis cette date ne se sont pas limités à Israël et à la Palestine. Il y a un mois à peine, le 26 octobre, Israël et la Jordanie ont signé un Traité de paix qui ouvre un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays. En quelques mois ils ont mis fin à l'état de guerre et jeté les bases d'une vaste coopération dans tous les secteurs. Cela ne bénéficiera pas seulement aux peuples israélien et jordanien mais pourrait devenir un modèle de coopération dans cette région.

Nous appelons toutes les parties intéressées à prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer les négociations du côté libano-syrien. Nous réaffirmons notre attachement à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité en tant que base du règlement de la question libanaise.

Le processus de paix est désormais irréversible. Il n'y a pas d'alternative. Nous lançons par ailleurs un appel à ceux qui continuent de rester en dehors pour qu'ils cessent leur opposition et participent au processus aussi courageusement qu'à la réconciliation des peuples.

Le développement économique du Moyen-Orient nécessite un nouvel élan. L'amélioration de la situation politique aidera à créer la confiance dans l'économie et donc à accroître les perspectives de croissance économique aux niveaux régional et national. La conférence de Casablanca, qui s'est tenue il y a à peine un mois, a ouvert un nouveau chapitre dans le processus de paix. Elle offre de nouvelles perspectives de coopération économique régionale en regroupant les secteurs public et privé dans une même instance. Afin de promouvoir le commerce intrarégional de biens et de services, il est indispensable de créer les conditions économiques fondamentales. Toutes les mesures qui visent à se débarrasser des restrictions commerciales dépassées contribuent à la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision récente du Conseil de coopération du Golfe concernant le boycottage contre Israël, et invitons à cet égard la Ligue arabe à mettre fin totalement et le plus rapidement possible à ce boycottage.

L'Union européenne et ses États membres sont disposés à contribuer au processus de paix. Ils appuient le processus de paix sur les plans politique, économique et financier. Pour 1993, l'Union européenne s'est engagée à verser 90 millions d'écus aux territoires palestiniens, et une somme totale de 500 millions d'écus pour la période 1994-1998.

Outre l'octroi de ces fonds en faveur des Palestiniens, l'Union européenne a affecté à la réalisation de projets régionaux, dans le cadre de sa politique méditerranéenne horizontale, une somme de 1,8 milliard d'écus sous forme de prêts provenant de la Banque européenne d'investissement. Au titre de ce programme, il est également possible de promouvoir, dans les États engagés dans le processus de paix, des projets destinés à favoriser une plus grande intégration régionale.

Les groupes de travail multilatéraux impliqués dans le processus de paix au Moyen-Orient jouent un rôle important et prospectif en matière de coopération régionale. Le groupe de travail sur le développement économique régional, auquel participe activement l'Union européenne, a préparé un certain nombre d'études globales en faveur du développement économique de la région. Ces études sont une base appropriée pour la reconstruction des pays concernés.

En outre, l'Union européenne est également disposée à aider à la mise en place de nouvelles structures de coopération régionale. Forte de sa vaste expérience en matière d'intégration européenne et pour ce qui est de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Union européenne peut faire profiter ses partenaires du sud de la Méditerranée, s'ils le souhaitent, de ses vastes connaissances.

M. Vilchez Asher (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

L'Union européenne a déjà commencé à renforcer ses relations avec les pays de la région. Sur la base d'un document sur les stratégies préparé par la Commission européenne, le Conseil européen, à Essen, examinera les possibilités d'intensification de la politique méditerranéenne de l'Union européenne.

Le resserrement de ses liens avec ses voisins méditerranéens est un objectif important pour l'Union européenne. La paix, la stabilité, la sécurité et le développement économique durable de la région revêtent une grande importance pour l'Europe.

M. Keating (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours de l'année écoulée, nous avons vu les espérances et les objectifs du processus de paix au Moyen-Orient commencer à se transformer en réalisations tangibles. Pour la première fois, il y a une Autorité palestinienne à Gaza et à Jéricho. La responsabilité palestinienne dans d'importants domaines d'administration est en train de s'étendre au reste de la Rive occidentale. Des négociations en vue de prochaines élections sont en cours. Le Royaume hachémite de Jordanie et Israël ont signé un traité de paix. Ce sont là des percées courageuses. Elles représentent un tournant dans l'histoire. La Nouvelle-Zélande en félicite les dirigeants et les peuples israélien et jordanien ainsi que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Nous félicitons également ceux qui ont appuyé et soutenu l'élan de paix, et parmi eux le Gouvernement des États-Unis, dont la diplomatie patiente a facilité la conclusion de la série d'accords conclus au cours des deux années passées. Les Gouvernements norvégien et égyptien y ont également contribué dans une mesure essentielle. Les efforts de la communauté internationale continueront de fournir tant le soutien indispensable au processus de négociation que les moyens de traduire ses résultats en une réalité quotidienne pour les peuples de la région.

La paix entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban est essentielle pour un règlement global. Les récents contacts pris à un haut niveau avec la Syrie ont renouvelé nos espoirs de progrès rapides vers des négociations très importantes. Sans réconciliation entre Israël et la Syrie, les peuples de la région se verront refuser la paix juste et durable à laquelle ils ont aspiré si longtemps et à laquelle ils ont droit.

Les négociations avec le Liban sont également essentielles. Le règlement doit renforcer la souveraineté du Liban et son intégrité territoriale. Le cycle de la violence dans le sud du Liban doit être interrompu. Le peuple libanais a beaucoup souffert et connu des conflits pendant de nombreuses années de guerre. De graves divisions subsistent. L'instauration de la paix dans la région devrait contribuer à leur règlement.

Les pays de la région sont en train d'adopter d'autres mesures positives pour appuyer le mouvement en faveur de la paix et assurer une plus grande prospérité à ses populations. Nous félicitons en particulier le Roi Hassan II et le Maroc d'avoir accueilli le récent Sommet économique de Casablanca. Il s'agissait d'un rassemblement sans précédent de chefs d'entreprises et de chefs de gouvernement provenant de toute la région et du monde entier. De telles

initiatives permettent d'envisager un cadre positif pour l'avenir. L'établissement de liens personnels et commerciaux contribuera à transformer la paix entre les gouvernements en paix entre les peuples. Dans ce contexte, nous nous félicitons également de la décision des États membres du Conseil de coopération du Golfe d'arrêter une nouvelle approche pour développer leurs relations économiques et commerciales avec Israël.

Ceux qui rejettent la paix ne peuvent offrir aucune réponse autre que la poursuite de la violence et des occasions perdues. D'Hébron, Afula et Tel-Aviv à Buenos Aires et Londres, nous avons été témoins, l'année dernière, d'actes ignobles et lâches commis à l'encontre de civils innocents. Ces actes étaient destinés à miner la volonté politique de poursuivre le processus de paix. Ils sont contraires à tout ce que les Nations Unies incarnent. Les responsables de ces actes s'opposent eux-mêmes aux vœux et aux normes de la communauté internationale.

Tout en témoignant notre sympathie aux victimes du terrorisme, nous rendons hommage à la modération des dirigeants de la région, qui conservent leur clairvoyance et leur engagement à l'égard du processus de paix. Grâce à leur persévérance en ces moments tragiques, Israël et les Palestiniens, en particulier, ont démontré que leur paix est véritablement la paix des braves.

Les violences récentes à Gaza sont nées, à notre avis, de la frustration et de la privation. Elles menacent d'anéantir les acquis politiques durement gagnés du peuple palestinien. La modération et le refus de l'action extrémiste sont essentiels. Mais nous savons que la patience des Palestiniens a été poussée à bout. Si l'on veut que le peuple palestinien continue d'appuyer le processus de paix, il faut qu'il commence à percevoir des améliorations tangibles dans sa vie quotidienne, et ce rapidement.

En particulier, les Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza doivent prendre part à la tenue prochaine d'élections libres et régulières, qui sont leur droit. Le logement, l'approvisionnement en eau et l'instruction doivent être assurés de manière adéquate. La communauté internationale a promis une aide financière sur une grande échelle pour appuyer l'autonomie. Mais si l'on veut que cette aide promise soit utile, il faut qu'elle soit fournie à temps, et une fois fournie, qu'elle soit utilisée efficacement, à des fins claires et évidentes.

Israël et les Palestiniens ont surmonté des obstacles colossaux. Cependant, il reste à aborder encore les questions les plus difficiles et qui donnent lieu aux plus grands

désaccords. La Déclaration de principes et l'accord de Gaza/Jéricho fixent un calendrier précis pour le début et la conclusion des négociations en vue d'un statut permanent. Il est essentiel que ces négociations extrêmement sensibles aient lieu sur un fond de progrès continus et satisfaisants. C'est la seule chose qui puisse contribuer à donner aux deux parties le regain de confiance nécessaire pour prendre les décisions politiques qui se traduiront par un compromis durable.

La Déclaration de principes et le Traité de paix entre Israël et la Jordanie ont concrétisé les principes de sécurité et d'autodétermination arrêtés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La Nouvelle-Zélande appuie sans réserve tous ces instruments.

Il conviendrait que sur la base de réels progrès politiques, nous ne perdions pas de vue le fait que la paix n'aura de sens que si elle entre dans la vie quotidienne des gens. C'est dans ce contexte que nous aimerions rendre hommage, en voyant de nouvelles institutions créées, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le travail de l'UNRWA a toujours été remarquable, mais nous tenons à rendre hommage en particulier à son programme opportun et efficace de mise en place de la paix. La Nouvelle-Zélande continuera d'accorder son appui tangible à l'UNRWA. Nous avons été heureux d'avoir l'occasion de réaffirmer cet engagement au Commissaire général de l'UNRWA, M. Ilter Turkmen, lors de sa visite, le mois dernier, en Nouvelle-Zélande.

Nous pensons qu'il faut de toute urgence renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies et des autres institutions à coopérer de manière efficace afin de répondre aux besoins des Palestiniens des territoires occupés. Nous nous félicitons à cet égard de la récente nomination, par le Secrétaire général de l'Ambassadeur Larsen, de la Norvège, au poste de Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés.

Nous espérons que cette époque verra se produire d'autres commencements ailleurs dans la région. Nous songeons en particulier à l'Iraq. Nous nous félicitons que, le 10 novembre 1994, l'Iraq ait officiellement reconnu la souveraineté du Koweït et la démarcation de la frontière par les Nations Unies, conformément à la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. C'est un pas important dans la bonne direction. Nous prenons également acte de ce que le Gouvernement iraquien a accepté, l'an dernier, les obligations qui lui incombent aux termes de la résolution 715 (1991) du Conseil de sécurité, et renforcé sa coopération au

travail entrepris par la Commission spéciale des Nations Unies sur son programme d'armes de destruction massive, en particulier pour ce qui est de la surveillance et de la vérification à long terme. Nous attendons de l'Iraq qu'il poursuive sa coopération et qu'il remplisse les conditions fixées par les résolutions du Conseil de sécurité.

N'étaient les mouvements de troupes menaçants de l'Iraq en direction du Koweït en octobre dernier, nous pensons que, compte tenu de ces faits positifs, la communauté internationale serait beaucoup plus portée aujourd'hui à croire que les intentions de l'Iraq vis-à-vis de ses voisins sont pacifiques. La volonté d'élaborer, avec les États voisins, d'authentiques mesures propres à accroître la confiance dans le domaine militaire offre à l'Iraq le moyen de prouver que ses intentions sont pacifiques, et nous attendons de l'Iraq qu'il accepte de prendre des mesures concrètes à cette fin.

Si l'on regarde la région dans son ensemble, on peut voir que le commerce massif et déstabilisateur des armes meurtrières a érodé la confiance. Ce commerce compromet les efforts destinés à garantir la paix et la sécurité et à poursuivre un dialogue politique ouvert. Le Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, qui fait partie intégrante de la voie multilatérale de processus de paix constituée, à notre avis, une importante instance de dialogue propre à accroître la confiance, et nous continuons de l'appuyer ainsi que les autres voies de négociation multilatérale. Mais tout progrès dans les négociations multilatérales doit reposer sur de réels progrès au niveau politique entre les parties directement intéressées. On a assisté à des progrès considérables pendant l'année écoulée, et nous disons aux partenaires de la recherche de la paix dans la région que la Nouvelle-Zélande continue de les encourager et de les appuyer.

M. Butler (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est à un moment crucial du processus de paix au Moyen-Orient que l'Assemblée examine le point de son ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient.

La succession d'accords historiques, qui a commencé avec la signature par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Washington, le 13 septembre 1993, de la Déclaration de principes, a jeté les bases d'un règlement d'ensemble au différend amer qui oppose depuis longtemps Israël et ses voisins arabes, privant les peuples de la région de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Nous saluons les progrès réalisés jusqu'à présent, la clairvoyance de ceux qui ont dû prendre les décisions

difficiles, et les efforts inlassables de ceux qui ont joué un rôle crucial, soit en facilitant les premiers contacts soit en aidant à rapprocher les différents points de vue lors des négociations.

À l'instar d'autres pays responsables, l'Australie s'intéresse vivement à ce qui se passe au Moyen-Orient et s'inquiète depuis de nombreuses années des conséquences du conflit dans la région pour la sécurité internationale.

La politique adoptée depuis longtemps par l'Australie dans ce domaine repose sur deux principes fondamentaux : premièrement, un engagement total à l'égard du droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; deuxièmement, la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris son droit, s'il le souhaite, à l'indépendance et la possibilité d'un État indépendant.

L'Australie appuie l'idée d'une solution d'ensemble au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui demandent le retrait d'Israël des territoires occupés depuis la guerre de 1967, la reconnaissance et le respect de la souveraineté de tous les États de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres.

Mais s'il y a tout lieu de croire qu'un certain nombre de premiers pas importants ont été faits sur la voie conduisant à une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous ne devons pas nous en contenter et devons nous rappeler du chemin qui reste à parcourir.

La poursuite des actes de violence et de terrorisme par des groupes extrémistes met gravement en danger le processus de paix et menace de plonger à nouveau le Moyen-Orient dans le conflit et les souffrances.

Le processus de paix est la seule voie réaliste pouvant conduire à une sécurité et à une coopération durables dans la région. Mais les acquis politiques doivent être renforcés par la réalisation d'avantages économiques.

Non seulement il faut riposter aux arguments et aux actes de violence des extrémistes des deux bords avec vigilance et de manière équilibrée, mais l'ensemble de la population doit être en mesure de voir rapidement, dans sa vie quotidienne, les avantages concrets découlant des nouveaux accords.

Il est donc impératif non seulement que les parties aux accords honorent leurs engagements et accélèrent les proces-

sus restants de négociation et de mise en oeuvre des accords — à commencer par les dispositions concernant le cadre et les modalités des élections palestiniennes —, mais aussi que la communauté internationale garantisse rapidement un appui politique et économique ininterrompu aux nouveaux responsables.

Reconnaissant l'importance de l'octroi, par la communauté internationale, d'un appui économique et d'une aide concrète à la nouvelle Autorité palestinienne, l'Australie s'est engagée à verser sur trois ans 15 millions de dollars australiens dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord Gaza-Jéricho. Ces fonds serviront principalement aux activités de développement indispensables au succès de la nouvelle Autorité palestinienne, telles que les activités génératrices de revenus, la formation, la santé, l'assainissement et les ressources en eau. Il est également prévu de consacrer 1,4 million de dollars australiens pour aider l'Autorité palestinienne à faire face aux toutes premières dépenses de mise en marche.

Nous prions instamment les autres membres de la communauté internationale de répondre rapidement, généreusement, concrètement et avec souplesse aux besoins de la nouvelle Autorité palestinienne.

L'Australie est heureuse de participer à la phase importante, pragmatique et multilatérale du processus de paix. Nous sommes notamment bien décidés à participer aux groupes de travail sur le contrôle des armements, la sécurité régionale et les ressources en eau, domaines où l'Australie a prouvé son expérience et sa compétence, et où nous pensons être en mesure d'apporter une contribution appréciable et nécessaire à la stabilité et à la prospérité futures de la région.

En avril 1995, l'Australie accueillera un atelier sur l'amélioration de la pluviosité qui, espérons-nous, aidera les scientifiques et les responsables de la gestion des eaux à déterminer si l'ensemencement des nuages a des chances d'accroître les réserves en eau des pays du Moyen-Orient. L'Australie contribue également de manière concrète au Groupe de travail régional sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, notamment au moyen d'idées concernant un centre régional pour la prévention des conflits.

L'Australie appelle tous les États de la région à participer pleinement à la phase multilatérale du processus de paix et à apporter un soutien décisif aux pourparlers bilatéraux, préparant ainsi le terrain à la coopération régionale et en faisant ressortir ce que cette dernière peut apporter.

À cet égard, nous nous sommes vivement félicités de la convocation par S. M. le Roi Hassan du Maroc du sommet Moyen-Orient/Afrique du Nord sur la coopération économique au mois d'octobre dernier à Casablanca. Nous estimons que le sommet et ce qui s'ensuivra aidera beaucoup à l'élaboration d'un projet de coopération économique et de développement régional au Moyen-Orient.

L'Australie s'est félicitée de la signature et de la ratification, durant la présente session de l'Assemblée générale, du Traité de paix entre la Jordanie et Israël. Nous demandons instamment la conclusion rapide de traités entre Israël et la Syrie et Israël et le Liban.

Nous continuons d'être encouragés par les progrès réalisés au Liban en vue de la réconciliation nationale. Nous sommes toujours opposés à toute activité de forces extérieures de nature à compromettre la souveraineté du Liban. Nous continuons de soutenir l'application sans délai de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et nous estimons que le retrait de toutes les forces étrangères du Liban renforcera la souveraineté de ce pays.

Vu les récents développements positifs, l'Australie estime que les négociations ne peuvent que progresser si toutes les parties contribuent à la consolidation de la confiance et à l'amélioration du climat de coopération. La paix et la coopération ne peuvent qu'être affectées négativement par le maintien des attitudes passées. Nous estimons donc que le boycott économique arabe d'Israël, illustrant l'hostilité arabe à l'égard de ce pays, n'a aucune raison d'être dans le cadre des négociations du processus de paix. Nous pensons que le boycott entrave inutilement le développement économique de la région et pourrait, en particulier, freiner tout développement de la nouvelle administration palestinienne. L'Australie se félicite des récentes mesures prises par un certain nombre d'États arabes pour mettre fin progressivement au boycott, et appelle tous les membres de la Ligue arabe à aller dans cette voie, en tant que mesure pratique et concrète vers la paix et la consolidation des accords déjà réalisés.

L'Australie continuera d'encourager tous les États de la région à travailler de façon constructive en vue d'aboutir à une zone libre de toutes armes de destruction massive au Moyen-Orient. La concrétisation de cet objectif constituerait un fondement important pour le renforcement de la sécurité régionale. Nous exhortons tous les États du Moyen-Orient ne l'ayant pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et toutes les parties à ce traité à respecter scrupuleusement les obligations en découlant.

L'Australie continue d'appuyer pleinement les mesures du Conseil de sécurité au sujet de l'Iraq, y compris la tâche — toujours en cours — de démantèlement des armes iraqiennes de destruction massive et de vérification des programmes iraqiens en matière d'armements.

Nous avons été choqués par le récent mouvement de forces iraqiennes près de la frontière avec le Koweït, et nous soutenons fermement la résolution 949 (1994) du Conseil de sécurité adoptée en réponse à cette provocation. Nous nous sommes félicités du retrait subséquent des forces iraqiennes jusqu'à leurs positions initiales ainsi que de la reconnaissance formelle du Koweït par l'Iraq au début de ce mois. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction qui montre, nous l'espérons, que l'Iraq a pris conscience du fait que la coopération avec le Conseil de sécurité et la Commission spéciale des Nations Unies ainsi que le respect de toutes les obligations de l'Iraq en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité — renonciation à toutes menaces d'action militaire contre le Koweït —, sont le seul moyen d'obtenir la levée des sanctions.

L'Australie est particulièrement préoccupée par la situation des groupes civils en Iraq et appelle le Gouvernement iraqien à assurer que tous ses citoyens jouissent de droits humains et politiques égaux, conformément à la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement iraqien est en définitive responsable du bien-être du peuple iraqien. L'Australie demande de nouveau au Gouvernement iraqien de coopérer avec le Conseil de sécurité à l'application de ses résolutions, ce qui lui permettrait de reprendre ses exportations de pétrole, et ainsi d'atténuer les maux dont souffre la population civile.

L'Australie soutient également les mesures du Conseil de sécurité à l'égard de la Libye. Nous demandons à la Libye une nouvelle fois de respecter intégralement les demandes formulées par le Conseil dans les résolutions 731 (1992), 748 (1992) et 883 (1993).

En conclusion, je voudrais rappeler que la situation au Moyen-Orient a été une préoccupation pour l'Assemblée générale, pratiquement depuis la fondation des Nations Unies. À certains moments, elle est apparue comme le conflit régional le plus complexe menaçant la sécurité et la paix internationales. Alors que l'ONU va bientôt célébrer son cinquantième anniversaire, il est opportun et réconfortant de voir qu'un processus de paix est en cours; il doit nous permettre, moyennant le soutien international ainsi que la bonne foi et la volonté politique des parties directement concernées, d'espérer l'avènement d'un nouvel environ-

nement au Moyen-Orient où Arabes et Israéliens pourront vivre ensemble, dans la paix, la coopération et le bien-être.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai eu l'occasion de parler hier de la question palestinienne, qui constitue la substance et l'essence du problème du Moyen-Orient. Les pratiques et politiques du régime d'occupation sioniste contre le peuple palestinien et les autres pays musulmans ont été la principale source d'instabilité, de violence et de mésentente dans la région durant les quatre dernières décennies.

Le régime sioniste ne se suffit pas de l'occupation de la Terre Sainte de Palestine et de la violation des droits humains élémentaires des Palestiniens. Les hauteurs du Golan et le Sud-Liban continuent d'être occupés par Israël. De plus, les peuples palestinien et arabes des territoires occupés font face quotidiennement aux mesures agressives des forces d'occupation, et la population du Sud-Liban est la victime d'assassinats et la cible d'attaques aériennes. Israël continue de perpétrer des actes de terrorisme comprenant le meurtre et la torture de Palestiniens, le massacre de fidèles, l'enlèvement de citoyens libanais et le bombardement de zones civiles au Liban.

Ces crimes et actes d'agression répétés d'Israël ont engendré la résistance légitime des populations dans les territoires occupés et au Sud-Liban. Faut-il s'étonner que ces gens aient été qualifiés de fanatiques, de radicaux, de fondamentalistes et de terroristes? Il est ironique de voir que le régime d'occupation non seulement espère la reddition et la soumission générales de tous les peuples et groupes dans les terres occupées, mais souhaite également réduire au silence toute voix apportant un soutien moral à la cause palestinienne, qui «révèle la vraie intention de ce régime de perpétuer son oppression et son exploitation du peuple palestinien», aujourd'hui sous le prétexte du «processus de paix». Le régime sioniste n'épargnera aucune manoeuvre — si infâme, indécente et insultante soit-elle — pour s'en prendre à ceux qui s'opposent à sa politique agressive et à son occupation.

Israël continue d'avoir pour objectif réel et final de poursuivre son occupation. Aujourd'hui, sous le couvert du processus de paix, cette politique est poursuivie par la répression contre les musulmans et les autres opposants à l'occupation israélienne illégale et agressive. À notre avis, le processus actuel est irréaliste et ne conduira pas à une paix réelle et durable. Le rétablissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient dépend autant de la libération des hauteurs du Golan et du Sud-Liban que de la pleine mise en oeuvre de tous les droits du peuple de Palestine, du retour

de tous les réfugiés palestiniens et de la libération de tous les territoires occupés.

Le régime sioniste a toujours misé considérablement sur l'introduction d'une menace artificielle dans notre région pour détourner l'attention de la communauté internationale de la question de Palestine. C'est un fait prouvé qu'Israël orchestre une campagne de désinformation et de propagande contre autrui et cherche à semer la discorde et la méfiance parmi les États et peuples de la région.

La menace nucléaire d'Israël est une autre source de grave préoccupation dans la région du Moyen-Orient. Le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, dans la déclaration qu'il a faite plus tôt pendant le débat général à la présente session, a dit :

«Le programme nucléaire d'Israël a accentué la course aux armements dans la région et contraint d'autres pays à se tourner vers des armements classiques plus perfectionnés. Certains États de la région ont dit être prêts à adhérer à un certain nombre de traités de désarmement à la condition qu'Israël accepte les régimes internationaux établis visant la prévention de la prolifération des armes nucléaires.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, séances plénières, 5e séance, p. 41*)

La République islamique d'Iran a toujours souligné l'importance du désarmement régional. Je voudrais réaffirmer, une fois encore, notre engagement à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous appuyons également toute initiative véritable, globale et non discriminatoire visant à créer une telle zone afin que l'Agence internationale de l'énergie atomique puisse étendre son système de vérification à toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient.

Outre la poursuite des menaces d'Israël, l'ingérence de gouvernements étrangers dans les affaires des États de la région a conduit à des perceptions négatives dans la région. Cela a entravé un dialogue sérieux et l'examen de suggestions constructives pour créer la paix, la stabilité et la sécurité dans certaines sous-régions du Moyen-Orient, comme le golfe Persique.

La République islamique d'Iran, pays avec le plus large littoral du golfe Persique et de la mer d'Oman, n'a épargné aucun effort pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité dans la région. Nous avons demandé, de façon répétée, la création d'une instance, avec la participation des

pays du golfe Persique, qui serait chargée d'examiner et de mettre au point des mesures de confiance qui répondent aux exigences de la région, conformément aux principes de respect des frontières internationalement reconnues, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Il est indéniable que nous allons poursuivre nos efforts pour consolider la paix et la sécurité dans la région et pour encourager la culture d'une confiance régionale.

M. Belyaev (Biélorus) (*interprétation du russe*) : Plus d'un an s'est écoulé depuis la poignée de main historique entre les dirigeants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine, ce qui a apporté une toute nouvelle dimension à la situation du Moyen-Orient. Les stéréotypes traditionnels ont été rompus, et nous avons constaté un changement radical des images profondément enracinées de l'ennemi que les deux adversaires avaient créés pendant les décennies qu'a duré ce conflit qui semblait insoluble. L'affrontement cède le pas au partenariat, ce qui a une influence extrêmement positive non seulement pour les Israéliens et les Palestiniens et la région du Moyen-Orient, mais également pour la communauté internationale dans son ensemble.

La République du Biélorus se félicite de la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, qui est la première mesure importante vers la création d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Notre délégation voudrait exprimer son plein appui aux efforts persévérants et fructueux des parrains de la Conférence de paix de Madrid sur le Moyen-Orient : la Fédération de Russie et les États-Unis. Nous sommes également reconnaissants à la Norvège pour les remarquables talents diplomatiques dont elle a fait preuve et qui, dans une large mesure, ont permis le premier succès des négociations entre Israël et la Palestine.

La conclusion d'un certain nombre d'accords entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, y compris l'accord du 4 mai 1994 créant l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho et l'accord du 24 août 1994 concernant l'élargissement de l'autonomie sur la Rive occidentale du Jourdain, sont des manifestations concrètes de l'esprit de compréhension mutuelle et de coopération qui devient un facteur décisif dans le développement des relations israélo-palestiniennes.

Avec la signature de ces documents, le peuple arabe de Palestine a, pour la première fois depuis la création de l'ONU, la possibilité réelle d'exercer son droit inaliénable

à l'autodétermination, son droit d'élire un organe national, son droit de développer indépendamment les domaines de l'éducation, de la santé, du tourisme, de la sécurité sociale et de la fiscalité, et son droit à la sécurité, garanti par une force de police nationale.

De l'avis de notre délégation, le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza et de la région de Jéricho, la création d'un comité commun de coordination israélo-palestinien pour assurer la coopération dans le domaine des affaires civiles, et l'élaboration d'un système bancaire, ainsi que le développement de l'agriculture et de l'industrie conformément aux critères palestiniens, contribuent, dans une large mesure, au renforcement de la confiance mutuelle entre Israël et l'Autorité palestinienne autonome.

Néanmoins, il reste une vaste diversité de problèmes et de contradictions à résoudre. Pour réaliser les espoirs anciens de paix et de justice, les parties aux négociations doivent travailler dans le cadre du processus de paix mis au point à Madrid et sur la base de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'appui de l'ONU et de la communauté internationale est très important pour la consolidation des succès qui ont été remportés jusqu'à maintenant. À notre avis, il existe un besoin urgent de procurer au peuple palestinien une aide lui permettant de régler les questions dont dépendent l'efficacité de l'autonomie, le rétablissement et le développement des infrastructures et la mise sur pied de mécanismes pour sa future activité économique.

Le Bélarus souhaite exprimer ici sa reconnaissance pour les activités que les groupes de travail déploient dans le cadre des voies multilatérales. Nous nous félicitons également de la création du groupe de contact de l'ONU en appui au développement économique et social du peuple palestinien.

Une paix durable au Moyen-Orient doit être globale. Pour assurer une véritable stabilité dans la région, toutes les parties à ce long conflit, notamment la Jordanie, la Syrie et le Liban, doivent contribuer à la mise en oeuvre d'un règlement. La République du Bélarus se félicite de la signature, le 26 octobre 1994, du Traité de paix entre Israël et la Jordanie, qu'elle estime être un facteur favorable au règlement pacifique de ce foyer de tensions et un exemple à suivre par les autres pays de la région. La République du Bélarus espère également qu'Israël et la Syrie seront en mesure de rapprocher leurs positions et de trouver un terrain d'entente pour la paix.

Nous suivons avec espoir les améliorations que connaît la situation au Liban, bien que la stabilité y demeure fragile en raison du fait que le règlement global longtemps attendu ne s'est pas encore matérialisé. Notre délégation est favorable au plein rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La République du Bélarus a réagi favorablement à la décision prise par le Conseil de commandement de la révolution et l'Assemblée nationale iraquienne de reconnaître officiellement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Koweït ainsi que la frontière internationale séparant le Koweït et l'Iraq. Nous exprimons l'espoir que cette décision sera concrètement mise en oeuvre dans un avenir très rapproché.

La délégation de la République du Bélarus estime que la participation active de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, dans la phase actuelle du processus de règlement au Moyen-Orient est un élément essentiel au succès de ce processus. Nous apprécions les efforts accomplis par la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour le maintien de la paix dans la région. La République du Bélarus se félicite de l'activité déployée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui, dans les limites de ses ressources, ne néglige rien pour apporter une aide globale aux réfugiés.

Compte tenu de la bonne volonté et de la détermination manifestées récemment, le Moyen-Orient pourrait former la base d'un ordre international pacifique et durable qui succéderait à la période de confrontation mondiale. C'est à la communauté internationale qu'incombe la responsabilité d'assurer le succès de ce processus. La République du Bélarus est prête à coopérer activement pour l'instauration, par des moyens civilisés, d'une paix globale et juste au Moyen-Orient.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, la délégation du Brésil s'est félicitée de la signature historique de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et a exprimé l'espoir que cette signature ouvrirait la voie à de nouvelles transformations importantes au Moyen-Orient.

La période qui s'est écoulée depuis lors a été marquée par d'importants progrès qui ont transformé les espoirs en réalités. L'Accord du Caire relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho, conclu le 4 mai dernier, et l'Accord d'autonomie anticipée, intervenu le 29 août dernier, ont abouti à la mise en place de l'Autorité palestinienne, qui représente une étape initiale fondamentale vers la réalisation des aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'édification de la nation.

Le récent Traité de paix entre la Jordanie et Israël est de bon augure pour les autres négociations directes. Nous espérons que des progrès seront bientôt réalisés dans le cadre des négociations israélo-syriennes.

Par ailleurs, le Gouvernement brésilien est préoccupé par la situation qui prévaut au Liban. Les efforts déployés par le Gouvernement libanais en vue de reconstruire l'État et de favoriser la réconciliation nationale méritent d'être fermement appuyés. Par conséquent, la communauté internationale devrait réaffirmer son attachement pour la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, comme le stipule la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Les progrès accomplis sur la voie d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient ont été remis en question par ceux qui s'opposent à la Déclaration de principes. L'adoption de la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité, à la suite du massacre commis dans la mosquée Ibrahim à Hébron, a contribué à atténuer les répercussions d'un coup particulièrement déstabilisateur porté au processus de paix. Il faut rappeler que des pertes humaines ont résulté de terribles éruptions de violence survenues non seulement au Moyen-Orient mais aussi dans d'autres régions, dont la nôtre. À cet égard, nous condamnons de nouveau l'attaque odieuse perpétrée contre l'Asociación Mutual Israelita Argentina à Buenos Aires.

Nous encourageons les dirigeants de toutes les parties à persévérer dans les efforts qu'ils font pour trouver une solution pacifique, malgré les tentatives faites pour paralyser le processus de paix. Le recours à la violence et les représailles qui en découlent ne visent qu'à perpétuer le cycle de la violence et de la haine qui a affligé la région dans le passé. Des enseignements pourraient être tirés du règlement pacifique de la question sud-africaine, l'une des situations les plus difficiles à régler de l'après-guerre, règlement qui a été obtenu grâce aux patients efforts diplomatiques et politiques de toutes les parties concernées.

L'ONU a participé activement aux efforts de règlement de la crise au Moyen-Orient, non seulement par l'intermédiaire d'opérations de maintien de la paix et d'initiatives diplomatiques pertinentes, mais aussi de programmes d'aide économique, sociale et humanitaire. Ma délégation note que l'ONU continue de participer à la partie multilatérale des pourparlers entre Israël et les parties arabes. J'aimerais souligner particulièrement le rôle important joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont le programme de mise en oeuvre de la paix contribue à favoriser un climat propice au renforcement du processus de paix grâce au redressement socio-économique des territoires occupés. Nous devons aussi mentionner la création du poste de Coordonnateur spécial, dont le titulaire est chargé de veiller à la coordination efficace des efforts accomplis dans la région par l'Organisation.

La promotion du développement économique et l'amélioration de la qualité de vie dans les territoires occupés sont essentielles à la création des conditions devant permettre la mise en oeuvre harmonieuse de la Déclaration de principes. L'élaboration de liens économiques contribue à l'édification de la confiance entre les communautés palestinienne et israélienne. Une plus grande communauté d'intérêts favorisera certainement la progression du processus de paix.

L'appui indéfectible de la communauté internationale est d'une importance vitale pour le maintien de l'élan imprimé au processus de paix. La conférence des donateurs tenue à Washington et le Sommet économique organisé à Casablanca ressortent, dans ce contexte, comme d'importantes initiatives. L'Autorité palestinienne nouvellement créée devra recevoir tout l'appui qui lui sera nécessaire pour faire face à la formidable tâche d'édification des institutions qui l'attend. Il est satisfaisant de noter que des mesures ont déjà été prises en ce sens.

Le Brésil continuera de focaliser son attention sur le déroulement des événements au Moyen-Orient. Nous sommes prêts à participer aux démarches internationales, notamment celles qu'appuie l'ONU, dans les domaines de coopération technique et scientifique et dans ceux qui pourraient bénéficier du dynamisme et de la créativité du secteur privé.

Enfin, j'aimerais souligner que les auteurs des projets de résolution présentés au titre de divers points de l'ordre du jour relatifs au Moyen-Orient ont continué d'apporter des améliorations à leurs textes en vue de les mettre à jour et de les harmoniser avec le nouveau climat politique qui règne dans la région. Ces événements sont la preuve que le temps

des tensions s'achève et cède le pas à une ère de coopération et de compréhension entre tous les peuples du Moyen-Orient, ce dont nous nous réjouissons.

M. Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Suède et mon propre pays, la Norvège.

L'an dernier, de grandes réalisations ainsi que des revers temporaires ont eu lieu dans le processus de paix du Moyen-Orient. La mise en oeuvre de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie avance fermement, bien qu'en retard sur l'horaire. Une Autorité palestinienne a été mise en place à Gaza et à Jéricho en l'espace de quelques mois sous la direction du Président Yasser Arafat. Près d'un million de Palestiniens sont maintenant en mesure d'exercer la responsabilité pour leur propre vie. Une force de police palestinienne de plus de 9 000 hommes a été mise en place, qui est financée dans des circonstances difficiles. Avec les accords récents sur le transfert préalable d'attributions et de compétences, les Palestiniens seront maintenant responsables de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, des impôts et du tourisme dans le reste de la Rive occidentale, en plus de la région de Jéricho et de Gaza. Ce sont là des réalisations importantes.

Les dirigeants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) méritent nos éloges pour leur courage remarquable et leur engagement de faire avancer le processus de paix en dépit de l'opposition interne et des tentatives violentes tendant à faire dérailler ce processus. Les parties ont clairement montré que l'on ne peut pas revenir au conflit et à l'affrontement des jours anciens. Les pays nordiques condamnent les forces qui essaient de détruire le processus de paix en se livrant à des actes de violence et à la terreur. Nous devons les empêcher de réussir.

Nous nous félicitons des nombreux signes de normalisation qui apparaissent dans les relations entre Israël et ses voisins arabes. Le 26 octobre dernier, le Premier Ministre Rabin et S. M. le roi Hussein ont signé un accord de paix historique mettant fin à 46 ans d'état de guerre entre Israël et la Jordanie et ouvrant la voie maintenant à l'établissement de relations diplomatiques entre ces deux pays. Cela représente une mesure importante en vue de l'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le début de la normalisation des relations entre Israël et le Maroc et la Tunisie est un autre signe dont nous

nous félicitons, de même que nous nous félicitons de l'annonce faite par les États du golfe d'envisager un allègement du boycottage arabe d'Israël.

Les pays nordiques espèrent que les pourparlers bilatéraux entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban s'inspireront de ces événements positifs et déboucheront bientôt sur des résultats concrets en faveur de l'instauration de la paix conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le simple fait que le Sommet économique de Casablanca ait pu avoir lieu montre clairement qu'un profond changement de climat s'est produit au Moyen-Orient. De nouvelles possibilités de coopération régionale se sont ouvertes qui, à leur tour, devraient inspirer de nouveaux progrès dans le processus de paix. Les pays nordiques se félicitent de l'émergence de ces efforts de coopération régionale, et nous attendons avec intérêt leur évolution future.

Ces événements entraînent des obligations et des responsabilités pour la communauté internationale. Par les mesures que prend chacun de nous, nous devons favoriser le nouveau climat de coopération au Moyen-Orient en mobilisant les ressources financières nécessaires pour assurer la paix et promouvoir le développement économique. Le 1er octobre de l'année dernière, un bon départ a été pris à la Conférence des donateurs à Washington, où des annonces de contribution de plus de 2 milliards de dollars ont été faites pour venir en aide aux Palestiniens. Le problème, cependant, est que seulement une petite partie de ces fonds promis a été versée. La plupart des donateurs ont choisi de se centrer sur les projets de développement à moyen et à long terme qui ont besoin de temps pour se concrétiser.

Nous pensons que le moment est venu de faire les choses urgentes en priorité. Les dernières émeutes qui ont éclaté à Gaza témoignent de la détérioration de la situation économique dans les territoires palestiniens autonomes. L'optimisme de l'an dernier et les espoirs d'une vie meilleure ont fait place à la déception et à des luttes politiques internes dans la partie palestinienne. Les fermetures de frontières entre Israël et Gaza ont accru le chômage déjà largement répandu dans la bande de Gaza, et en l'absence d'améliorations rapides et visibles, l'ensemble du processus de paix du Moyen-Orient pourrait être en danger.

Par conséquent, notre défi consiste clairement maintenant à mobiliser une aide internationale qui peut changer les choses sur le terrain, à Gaza et à Jéricho, en

améliorant les conditions de vie pour les Palestiniens ordinaires, en créant des emplois et en instillant un sens d'optimisme et une foi dans l'avenir.

Les donateurs doivent, pour des raisons d'urgence, faire en sorte que l'Autorité palestinienne dispose de suffisamment de fonds pour financer les coûts de départ et les coûts permanents dans les mois à venir. Cela est particulièrement vrai pour les forces de police et les attributions et compétences transférées, ainsi que pour les projets intérimaires visant à promouvoir la création rapide d'emplois. La situation nécessite à la fois une distribution plus rapide des contributions annoncées et une plus grande souplesse pour transférer à des besoins à court terme les fonds affectés à des besoins à long terme. Si nous n'agissons pas rapidement dans ce domaine, les perspectives de stabilité politique et de croissance économique pourraient être sérieusement compromises. En même temps, l'aide internationale pour l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens ne peut être que le complément des efforts des parties directement concernées.

Dans ce contexte, les pays nordiques se félicitent du fait que la réunion du Comité de liaison ad hoc qui a eu lieu à Bruxelles les 29 et 30 novembre pour coordonner l'assistance ait pu subvenir à une grande partie des besoins du budget palestinien. Nous nous félicitons également du fait que la réunion ait approuvé l'arrangement entre l'OLP et le Comité de liaison ad hoc sur les besoins budgétaires palestiniens et l'assistance future des donateurs. Cet arrangement devrait fournir une bonne base pour un rythme accéléré et une plus grande souplesse dans les efforts d'assistance. Cependant, malgré ces réalisations, il reste de nombreux besoins à satisfaire. La réunion de Bruxelles a donc discuté de la nécessité de prendre des mesures décisives pour faire échec au sens de frustration et de désespoir que ressentent de nombreux Palestiniens, et elle a souligné la nécessité d'un effort général pour accélérer le progrès du programme de développement palestinien. Permettez-moi donc, à nouveau, de souligner que la façon dont nous relèverons ce défi peut être décisive pour les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Les pays nordiques apprécient hautement le ferme appui que les Nations Unies apportent au processus de paix. Les institutions des Nations Unies telles que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont depuis longtemps fourni une assistance précieuse aux Palestiniens, et leurs activités continueront d'être importan-

tes. La nomination par le Secrétaire général d'un Coordonnateur spécial dans les territoires occupés, M. Terje Rød Larsen, a souligné l'attachement des Nations Unies au nouveau renforcement de son rôle dans le processus de paix. Les pays nordiques se félicitent chaleureusement du renforcement du rôle des Nations Unies.

Il est important que les débats et les résolutions de l'Assemblée générale reflètent les événements positifs du Moyen-Orient. Nous devrions donc concentrer nos efforts pour trouver une solution aux problèmes pratiques et exploiter toutes les possibilités d'élargir le terrain d'entente. La Norvège a contribué à cet effort en préparant et présentant un nouveau projet de résolution, intitulé «Financement de la nouvelle force de police palestinienne». Les pays nordiques espèrent que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

Les pays nordiques tiennent à réaffirmer qu'ils sont disposés à continuer à jouer un rôle actif et équilibré pour aider le processus de paix au Moyen-Orient. La paix et la sécurité sont les conditions préalables au développement et à la prospérité économiques, prospérité dont une large proportion de la population de la région du Moyen-Orient n'a pu jouir jusqu'à présent malgré d'abondantes ressources naturelles et humaines. Les défis sont importants et les enjeux élevés. Mais il en va de même des récompenses, si le processus de paix se déroule jusqu'au bout avec succès.

M. Stadthagen (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Notre pays estime que l'heure est à la réconciliation au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que le moment est venu d'abandonner l'affrontement qui a régné pendant des dizaines d'années et de transformer la région en oasis de paix où dominent la tolérance, le respect mutuel, la liberté, la coexistence pacifique et le développement économique et social. Le moment est venu de profiter de l'évolution positive de la scène politique internationale.

Il est d'une importance fondamentale que, en cette étape historique des négociations au Moyen-Orient, les parties au conflit continuent de rechercher de façon créative les moyens indispensables pour parvenir, de manière pacifique, à cette paix tant souhaitée, non seulement par les peuples arabes et israélien, mais par la communauté internationale tout entière. Nous devons également reconnaître le rôle de ceux qui ont facilité le processus de paix, et parmi eux les États-Unis, la Norvège et l'Égypte. Notre pays continuera d'appuyer tous les efforts faits dans la région à la recherche systématique de la paix. Nous appuyons de même l'accent mis par l'Assemblée générale des Nations Unies à maintes reprises sur le fait que la paix

au Moyen-Orient est un tout indivisible qui doit avoir ses fondements dans une solution vaste et globale du problème.

D'expérience, le Nicaragua, pays qui a souffert des conséquences d'un conflit politico-militaire pendant toute une décennie, estime qu'une solution pacifique et négociée des problèmes du Moyen-Orient doit, de même que la souplesse, toujours rester à la base du processus de négociation qui se déroule actuellement dans la région, car c'est sur cette base que l'on parviendra à réaliser la stabilité et le respect des droits de l'homme de toutes les parties.

Notre pays a suivi avec beaucoup d'espoir l'évolution du processus de paix entamé à Madrid en octobre 1991. La Déclaration de principes signée à Washington le 13 septembre 1993 entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) représente un accord historique qui aura de grandes répercussions. Selon nous, des progrès et des succès ont été réalisés dans sa mise en pratique. Nous sommes particulièrement encouragés par la signature de l'Accord sur la bande de Gaza et la zone de Jéricho, qui a eu lieu au Caire le 4 mai 1994. Néanmoins, d'autres progrès encore plus importants sont encore nécessaires.

Nous sommes d'accord que la situation en Palestine a été au coeur de la controverse au Moyen-Orient. On ne pourra obtenir une solution de la situation dans cette région sans un accord durable sur le problème du peuple palestinien. Bien que des progrès aient été réalisés, nous devons nous inquiéter des indications données dans les rapports du Secrétaire général sur la situation en question, et entre autres sur les difficultés économiques qu'éprouvent ces territoires.

Notre délégation reconnaît l'urgence de l'assistance bilatérale et multilatérale pour la reconstruction et le développement de la bande de Gaza et de Jéricho, cruciale pour le succès du processus de paix. La communauté internationale dans son ensemble doit réagir concrètement, non par des promesses mais par des actes, afin de consolider le processus de transition en Palestine par le biais d'une coopération économique et technique soutenue qui permette le renforcement des institutions et la génération d'emplois productifs, pour que les espoirs créés par cette paix qui accomplit ses premiers pas se concrétisent le plus rapidement possible sous la forme de résultats tangibles.

Nous nous sommes félicités de la signature du Traité de paix entre l'État d'Israël et le Royaume hachémite de Jordanie, le 26 octobre dernier. Avec la signature de ces accords, un terme a été mis à l'état de guerre entre la Jordanie et Israël. Le geste historique fait pour la première

fois par un dirigeant arabe et un dirigeant israélien devant le Congrès des États Unis, a ouvert le début d'une ère nouvelle dans les relations entre ces deux pays depuis la création de l'État d'Israël en 1948.

Nous sommes fermement convaincus que la volonté politique manifeste démontrée par les représentants d'Israël, de la Palestine et de la Jordanie en adoptant ces accords historiques est la même que celle qui devra prévaloir pour trouver une solution définitive aux problèmes qui persistent encore dans le conflit arabo-israélien. C'est dans cette même optique de paix que ma délégation espère que les conversations entre la Syrie et Israël se poursuivront dans un esprit de souplesse et de réalisme, afin d'aboutir à des accords raisonnables pour les deux parties, dans le but de consolider le processus de paix entamé en octobre 1991 à Madrid.

À ce titre également, nous nous félicitons des progrès faits dans le domaine de la paix et de la coopération entre Israël et d'autres États arabes, à savoir notamment les accords avec le Maroc de septembre 1994, et les accords avec la Tunisie d'octobre de la même année. L'initiative des États du Golfe pour mettre fin aux dispositions secondaires et tertiaires de l'embargo, et le Sommet économique de Casablanca, convoqué récemment au Maroc par le Roi Hassan II, constituent aussi des gestes importants pour renforcer la confiance en vue de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient.

Les problèmes du Moyen-Orient ont de multiples facettes. Ils comprennent des aspects non seulement politiques, mais aussi militaires, juridiques, humanitaires, religieux et historiques. Pour cette raison, la voie vers une paix durable, juste et globale est difficile. Ce processus exige non seulement de la patience, mais aussi des efforts soutenus afin d'éliminer toutes ces barrières, principalement d'ordre psychologique, qui font encore obstacle au processus de paix. Nous sommes certains, néanmoins, que les dirigeants arabes et israéliens sauront guider avec sagesse leurs efforts afin d'aboutir à une solution définitive des problèmes du Moyen-Orient.

Le Gouvernement du Nicaragua, engagé dans un vaste processus de réconciliation nationale, espère que de nouveaux progrès continueront d'être réalisés au cours des conversations entre toutes les parties. Le dialogue sérieux et transparent est le meilleur instrument pour oublier, une fois pour toutes, une histoire de haine et de discorde qui dure depuis des générations. L'heure est à la réconciliation pour entamer dans la paix une nouvelle ère de prospérité et de stabilité au Moyen-Orient. Une solution durable du conflit

dans la région sera l'une des plus grandes contributions à l'édification du nouvel ordre international que réclame aujourd'hui l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Dans sa déclaration de ce matin, le représentant de l'Australie a exhorté la Libye à se conformer

intégralement aux résolutions 731 (1992), 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité. Cela donne l'impression que la Libye n'a répondu en aucune façon à ces résolutions. Ma délégation souhaite rectifier la déclaration du représentant de l'Australie, qui ne semble pas être au courant des mesures prises par la Libye pour se conformer à ces résolutions.

La Libye a répondu à ces résolutions du Conseil de sécurité. Elle a condamné le terrorisme international sous toutes ses formes et s'est dite prête à coopérer à tous les efforts internationaux pour éliminer ce phénomène. La Libye a même proposé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner le terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État, dont la Libye a été une des victimes.

Dans sa réponse aux résolutions du Conseil de sécurité, la Libye a fait preuve d'une souplesse suffisante, et a soumis plusieurs propositions concernant le jugement juste et impartial des deux personnes soupçonnées d'être impliquées dans la catastrophe aérienne du vol 103 de la Pan Am. Bien que ces propositions conformes aux normes et règles du droit international soient restées sans réponse de la part de ceux qui sont concernés, la Libye a continué de coopérer et s'est montrée disposée à régler ce problème et à lever les sanctions injustes qui ont été imposées au peuple de la Libye.

La plus récente proposition agréée a été celle de la Ligue des États arabes aux termes de laquelle les suspects seraient jugés selon la loi écossaise, au Siège de la Cour internationale de Justice. La Libye est allée plus loin encore en déclarant qu'elle n'avait aucune objection à ce que les deux suspects se mettent à la disposition de la Ligue des États arabes jusqu'à ce qu'on convienne du lieu du procès.

Ce qui précède donne une idée claire des mesures prises par la Libye en réponse aux résolutions 731 (1992), 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité. Nous espérons que la délégation australienne prendra note de ces faits, qui ont été transmis aux Nations Unies et dûment publiés comme documents officiels du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 13 h 25.